

SEANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mardi 9 avril 2024

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Mesdames, messieurs, je vous demande de bien vouloir regagner vos places.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Quentin GESELL, je vous propose de désigner Geoffroy BOULARD. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Il est ainsi investi de cette lourde mission.

Nous avons quasiment le quorum, je vais attendre encore un peu, en faisant les déclarations d'usage.

Je voudrais commencer notre réunion en évoquant ce qu'il s'est passé à Viry-Châtillon.

Viry-Châtillon fait partie de la Métropole, c'est l'une des six communes de l'Essonne qui ont rejoint la Métropole du Grand Paris. Ces communes, comme les autres d'ailleurs, ont connu une souffrance extraordinaire à la suite de la mort du jeune Shemseddine, lâchement assassiné à l'âge de 15 ans. Je voudrais que nous adressions à sa famille et à ses amis nos sincères condoléances, toute notre compassion. Je voudrais également que nous apportions tout notre soutien à notre collègue Jean-Marie VILAIN, le maire de Viry-Châtillon, que j'ai eu au téléphone à plusieurs reprises ; il est dans une détresse que l'on peut comprendre, il a besoin de notre soutien. Je souhaite que nous lui apportions tout le soutien moral qu'il mérite, avec l'ensemble des maires de la Métropole du Grand Paris.

À 14 heures 30, vendredi, une marche blanche sera organisée. Je vais m'y rendre, parce que je pense qu'il faut lui apporter notre soutien sur place. Au passage, il est dans un état de désespérance qui m'inquiète beaucoup. Il serait heureux de voir ses collègues, les plus nombreux possible, participer à cette marche blanche. Je suppose que vous êtes tous d'accord pour que je lui transmette nos vœux de compassion et notre soutien ? Je vous en remercie.

❖ **Installation de deux nouvelles conseillères métropolitaines (communes de Garches et de Suresnes)**

M. OLLIER - Je félicite Jeanne BECART, la maire de Garches, ici présente, qui a été brillamment réélue il y a une quinzaine de jours. Elle a décidé de siéger à la Métropole, je l'en remercie infiniment. Je tiens à te féliciter, chère Jeanne, je t'installe officiellement dans notre Conseil métropolitain. Je te félicite de ta réélection.

(Applaudissements)

Je félicite Muriel RICHARD, la première adjointe de Suresnes, ici présente, qui va siéger au Conseil métropolitain en lieu et place de Guillaume BOUDY, qui n'a pas trop le temps d'être avec nous ; je le comprends. Ce sont des voisins de Rueil-Malmaison, je suis très heureux d'accueillir Muriel, que je connais bien, elle effectuera certainement un travail très efficace au sein de notre équipe. Je la félicite également.

(Applaudissements)

Je rappelle l'inauguration du Centre aquatique olympique. Très sincèrement, je remercie celles et ceux qui ont pu se libérer. Cette manifestation a été au-delà de toutes nos espérances. Ce fut un magnifique spectacle, je remercie la Fédération Française de Natation, les écoles de Saint-Denis, celles et ceux qui ont contribué à cette manifestation et, en tout premier lieu, les équipes de la Métropole. À travers Paul MOURIER, directeur général, Nathalie VAN SHOOR, la directrice générale adjointe, je remercie l'ensemble des agents, responsables, directeurs des services de la Métropole qui ont conduit le chantier à son terme. Ce n'était pas forcément facile. Paul MOURIER et moi-même, nous nous sommes rendus très souvent sur le chantier, en général pour rouspéter. Cela a porté ses fruits, c'est très bien comme cela.

Nous avons pu rendre cet équipement un mois avant la date prévue. C'était pour moi un défi, que j'avais lancé à la Métropole, parce que j'avais été choqué par les graves accusations que certains inspecteurs généraux des finances avaient proférées contre nous, il y a cinq ans, en expliquant dans un rapport que nous étions incapables de construire dans les délais et dans les crédits prévus. Nous avons construit cet équipement en le terminant un mois à l'avance, en respectant les crédits tels qu'ils étaient prévus pour la Métropole du Grand Paris, avec une inflation, en moyenne, de 6,5 % ces deux à trois dernières années, ce qui est tout à fait raisonnable. Nous avons négocié de 16 à 11 millions la part que nous avons accepté de payer pour le surplus des dépenses lié à l'inflation, ce que l'entreprise BOUYGUES a accepté. Au passage, je remercie l'entreprise BOUYGUES qui a été coopérative et qui a admirablement mené la barque de ce grand chantier.

Merci à toutes et à tous. Cela nous change un peu, jusqu'à présent, les critiques étaient fréquentes. Cette fois, il n'y a que des éloges qui sont adressés à nos services, à nos collaborateurs, à vous toutes et vous tous, chers membres du Conseil métropolitain. Je m'en réjouis.

Je félicite Quentin GESELL. En tant que vice-président chargé des Jeux Olympiques, il me remplace très souvent et il accomplit un travail tout à fait formidable.

Le troisième conseil d'administration de La Foncière « Centres-Villes Vivants » s'est tenu le 7 mars dernier. Je vous avais promis que nous lancerions cette foncière. Elle est lancée. Je vous avais promis qu'elle prendrait en charge des acquisitions de fonds de commerce, de murs de commerces ou éventuellement des projets de réhabilitation de bâtiments, c'est commencé. La dernière fois, nous avons fait trois acquisitions pour 1,100 M€, deux aux Lilas, une à Vincennes. Je me réjouis de la bonne marche de cette foncière. Je félicite Marine ONFRAY, la directrice générale, qui accomplit un travail tout à fait remarquable. Mes chers collègues, puisque vous êtes les maires ou que vous représentez les maires des 131 villes de la Métropole, il vous revient d'investir dans des démarches d'acquisition de baux ou de murs, pour refaire vos centres-villes et, en même temps, de participer à « Centres-Villes Vivants », pour lesquels la Métropole, chaque fois qu'il le faut, apporte son obole d'une manière assez forte, afin de revitaliser nos centres-villes.

Combien y a-t-il de villes candidates ?

M. MOURIER - Quatre-vingt-six.

M. OLLIER - Lorsque nous avons lancé Centres-Villes Vivants, une dizaine de maires ont suivi, mais en fronçant les sourcils, se demandant à quoi cela allait servir. Aujourd'hui, il y a 86 villes candidates sur les 131 de la Métropole. Je vous signale que 61 villes seulement ont des centres-villes en dévitalisation. Par conséquent, 20 villes supplémentaires (qui ne sont pas en dévitalisation) ont demandé à participer à cette opération, pour aller plus loin dans la dynamisation de leur centre-ville. Je m'en réjouis, c'est une bonne nouvelle. Tous les programmes que nous avons lancés se déroulent bien, il n'y a pas de soucis, ni de gros problèmes. Nous en parlerons tout à l'heure, il y aura des interrogations budgétaires pour la suite des programmes, dans les années à venir, compte tenu des annonces qui sont faites dans cette maison, pas plus tard qu'aujourd'hui et, qui ne sont pas forcément les meilleures, mais ce n'est pas l'objet de notre discussion.

Nous avons le quorum.

Y a-t-il des observations sur ce que je viens de dire ? Je n'en vois pas.

Il y a 64 délibérations, dont 18 que je vais faire présenter par les rapporteurs. Pour toutes les autres, – les présidents de groupes l'ont accepté –, j'appellerai la délibération et je vous demanderai de voter pour, contre ou abstention. Si quelqu'un souhaite intervenir sur une de ces délibérations, il lève la main et je lui donnerai la parole. J'ai souhaité procéder ainsi, afin que notre séance ne dure pas trop longtemps. Chacun pourra s'exprimer s'il le souhaite, sinon, j'irai un peu plus vite.

A) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 15 février 2024

M. OLLIER - Je n'ai pas eu de demande de modification de la part des groupes, les services non plus. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

B) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au bureau et au Président en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Je n'ai pas reçu d'observation. Je n'en vois pas dans la salle, les présidents de groupes les ont approuvées.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

C) Délibérations du Conseil

❖ Renouvellement intégral des membres de la commission d'Appel d'offres

M. OLLIER - Compte tenu de la réélection de Madame BECART et de la disparition de son ancien délégué, nous devons reconstituer la composition de la commission d'appel d'offres. Voici la proposition des groupes s'agissant des membres titulaires :

- Groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I) : Angelina BOURDIER-CHAREF,
- Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) : Régis CHARBONNIER,
- Groupe Front de gauche et Citoyens (FDG) : Djénéba KEITA,

- Groupe Écologiste, Social et Citoyen (ESC) : Anne de RUGY,
- Groupe Union des Démocrates et Indépendants, Centristes (UDI-UC) : Benjamin MALLO.

Voici la proposition des groupes s'agissant des membres suppléants :

- Groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I) : Sébastien BENETEAU,
- Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) : Sylvie SIMON-DECK,
- Groupe Front de gauche et Citoyens (DG) : Laurent RUSSIER,
- Groupe Écologiste, Social et Citoyen (ESC) : Marie-Pierre MARCHAND,
- Groupe Union des Démocrates et Indépendants, Centristes (UDI-UC) : Pierre SACK.

Je vous propose de voter à main levée.

M. MOURIER - Il faut désigner deux scrutateurs pour signer le procès-verbal.

(Geoffroy BOULARD et Anne-Gaëlle LEYDIER sont nommés scrutateurs)

M. OLLIER - Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

J'adresse mes félicitations aux nouveaux élus.

❖ Jeux olympiques et paralympiques de 2024

1. Accompagnement des candidats à l'ouverture d'un site de baignade en Héritage

M. OLLIER - La parole est au vice-président, Sylvain BERRIOS.

M. BERRIOS - Merci, Monsieur le président.

Les sites de baignade seront un héritage important des Jeux olympiques et paralympiques, qui auront été un accélérateur de ce travail de reconquête de la baignade. Il y a tout le travail qui a précédé, Monsieur le président, qui est porté par la Métropole, dans le cadre de la GeMAPI, qui veille notamment à protéger les cours d'eau, les rivières et le fleuve, à protéger les berges, tout ce qui relève de cette vie et de ce qui nous relie tous en métropole. Si nous réussissons et, je ne doute pas que nous y arrivions, ce sera un moment important. Bien sûr, ce sera un héritage des Jeux, ce sera également la démonstration que nous avons réussi à préserver et à protéger la rivière, le fleuve et tout l'environnement environnant.

Depuis le début de sa création, la Métropole a accompagné le « Big Jump » qui existait par ailleurs. Progressivement, les uns, les autres sont venus s'y greffer et c'est vraiment heureux.

Le plan Baignade a été porté par le préfet de région, qui a eu pour effet de réaliser près de 1,5 Md€ de travaux et d'assainissement, principalement dans le cadre d'un rattrapage de travaux d'assainissement. La Métropole a été au rendez-vous dans ce travail d'assainissement de la rivière et de la Seine. Il n'était pas écrit que nous devions jeter dans la rivière ou dans le fleuve tout ce que nous ne voulions pas sur terre et ce travail de prise de conscience n'est pas inintéressant.

Avec le SIAAP, un travail d'épuration de la Marne et de la Seine a été engagé. Ces deux fleuves ont été dotés de dispositifs de désinfection des rejets. Cela a eu un impact très important. Aujourd'hui, la Seine et la Marne sont « baignables » durant 37 jours l'été. Nous ne désespérons pas d'atteindre un objectif encore plus ambitieux et de pouvoir se baigner tout au long de l'été. Un COPIL a été présidé par le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, le préfet de région et la maire de Paris. Nous étions avec Pierre RABADAN, l'un à côté de l'autre, heureux de constater que ce projet de baignade, mais aussi de protection de l'environnement (qui est tout aussi important et corollaire de cet héritage

des Jeux) s'est remarquablement bien passé. Le préfet nous a indiqué que l'énergie budgétaire et administrative continuerait de la part de l'État, notamment l'accompagnement *via* l'Agence de l'eau. La Métropole a rappelé qu'elle finançait beaucoup et que ce travail devait être reconnu à ce titre. Je crois que tout le monde a fait en sorte de reconnaître ce travail réalisé par la Métropole.

Aujourd'hui, 27 sites sont candidats. Il est proposé au Conseil métropolitain d'accompagner, dans le cadre d'une enveloppe globale de 3 M€, les projets d'investissement sur la baignade. Ici, je ne parle pas des profils de baignade, mais bien des investissements de la part des communes qui souhaitent se lancer dans le grand bain de la baignade. Les projets pourront être financés à hauteur de 50 % au maximum de la dépense d'investissement et ne pourront pas dépasser le million d'euros. Une première enveloppe de 3 M€ a été fixée. Nous espérons qu'elle concourra au fait que nous puissions nous baigner à Saint-Maur bien sûr, à Rueil-Malmaison probablement et, à Paris certainement.

M. OLLIER - À Paris peut-être, je ne sais pas. Merci, Monsieur le président, de ces prévisions. Achetez vos maillots, nous serons prêts à nous baigner.

La parole est à Pierre RABADAN au nom du groupe socialiste.

M. RABADAN - Merci beaucoup, Monsieur le président. Chers collègues, le vice-président l'a très bien rappelé, c'est une promesse de très longue date qui avait été faite par Jacques CHIRAC. La maire de Paris, Anne HIDALGO, avait pris cet engagement. Je souligne l'engagement de la Métropole et de l'État avec le plan Baignade pour atteindre cet objectif essentiel et ce changement historique qui nous attend. Depuis plusieurs années, la Métropole est fermement engagée dans cette direction, consciente de l'importance de redonner vie à nos cours d'eau, de fournir à nos concitoyens des espaces de détente et de loisirs au cœur de la Métropole.

Depuis 2016, vous-même, Monsieur le président, la maire et le préfet de région vous êtes engagés en faveur de la réouverture de sites de baignade en signant une correspondance avec le préfet de région et la ville de Paris, invitant les municipalités à se porter candidates à l'ouverture des sites de baignade permanents sur la période estivale, après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Vous savez que la Seine accueillera les épreuves de triathlon, de nage en eau libre et de paratriathlon. Je m'exprime aujourd'hui dans un contexte où des doutes sont exprimés, voire des remises en cause de la qualité de la Seine. Pourtant, nous qui y travaillons régulièrement, nous observons constamment l'amélioration de la qualité de l'eau. Il manque encore les ouvrages, qui vont être livrés prochainement, dans les délais qui étaient prévus. Je pense entre autres à Champigny-sur-Marne, à Gagny ou encore à Neuilly-sur-Marne, mais aussi au bassin d'Austerlitz, à Paris, pour la tenue des épreuves olympiques.

Aujourd'hui, nous regardons vers l'avenir avec un objectif très clair : faire de ces 27 sites de baignade une réalité permanente pour notre Métropole. Je salue cette délibération qui accorde des subventions pour les investissements (capées à 50%) en direction des municipalités et établissements publics territoriaux engagés dans l'étude ou la réalisation de ces sites.

La Métropole autorisera également, à titre exceptionnel, l'attribution de subventions aux collectivités ayant déjà engagé des dépenses en ce sens, démontrant ainsi sa volonté de soutenir et d'accélérer ce processus. Je le salue.

Au fil des années, la Métropole a affirmé et confirmé son engagement, avec un soutien financier auprès des municipalités candidates, la signature de protocoles d'engagement et la participation active à des événements comme le Big Jump, lequel célèbre le retour de la qualité des cours d'eau à travers l'organisation de moments festifs.

Malgré les défis rencontrés, notamment en matière de réglementation et de conditions sanitaires, notre détermination n'a jamais faibli. En approuvant ce projet de délibération, nous affirmons notre engagement en faveur de la préservation des cours d'eau, de la promotion des loisirs en plein air et de l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Nous envoyons également un message fort en vue des Jeux, montrant que la Métropole est résolument tournée vers l'avenir, s'il était besoin de le confirmer.

M. OLLIER - Merci pour cet hymne métropolitain, Pierre. Cela me touche beaucoup. Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Finances

2. Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

M. OLLIER - Je cède la parole à Daniel GUIRAUD.

M. GUIRAUD - Monsieur le président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année à pareille époque, nous sommes conviés à examiner le rapport sur la situation en matière de développement durable. C'est un document de 130 pages. S'il est adopté, il sera imprimé, relié et diffusé largement et, cela en vaut la peine. Au-delà de l'obligation légale qui nous est faite par le Code général des collectivités, c'est un *vade-mecum* extrêmement utile. Nous n'avons pas besoin de tordre la réalité pour présenter un véritable bilan tant celui-ci est avéré, quels que soient les domaines environnementaux et les délégations des divers présidents qui se sont intéressés à ce secteur.

Nous avons pour habitude de présenter des rapports de développement durable qui ne sont pas purement formels.

Un premier item intitulé « *La Métropole en action(s)* » évoque les faits marquants sur l'année 2023 en matière d'application et de préparation de la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, en liaison avec les établissements publics territoriaux et leurs Plans Climat Air Énergie territoriaux, le schéma des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le fonds Énergies, le dispositif ACTÉE, le programme SARE, le plan Vélo, l'action en matière de GeMAPI (détaillée dans la quatrième partie du premier chapitre), la ZFE (sur laquelle nous reviendrons dans le courant de la séance), Airparif, Bruitparif et puis, trois nouveaux outils sur lesquels j'attire votre attention. Ils ont été créés récemment, nous avons participé à leur montée en charge : Grand Paris Climat, la SEM Axe Seine Énergies Renouvelables et la Coopérative Carbone.

Voilà le champ qui est couvert par ce rapport ; c'est un champ qui est important. Vous savez que le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable qui sont mentionnées dans le Code de l'environnement : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité, enfin la dynamique de développement. Le rapport indique, principe par principe, la manière dont ils sont déclinés autour des différentes actions.

Ce document est fort utile pour garder la trace de nos actions passées, présentes et à venir, puisque ce rapport comporte des éléments de prospective à travers le programme d'actions pour l'année en cours.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. Merci pour l'immense travail que tu accomplis.

Cela vaut la peine de lire ce rapport, qui est extrêmement enrichissant. Nous n'avons pas à le voter, il faut simplement en prendre acte. À partir du moment où nous en avons pris acte, nous pouvons le faire imprimer. Ce serait bien que la communication fasse une synthèse de ce rapport, afin que nous la communiquions au plus grand nombre, pour que chacun voie le rôle joué par la Métropole en matière de développement durable.

Êtes-vous d'accord pour que nous prenions acte ? Pas d'avis contraire, ni d'opposition ? Il en est pris acte. Je t'en remercie.

Prise d'acte à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. OLLIER - La parole est à Manuel AESCHLIMANN.

M. AESCHLIMANN - Merci, Monsieur le président.

La loi du 4 août 2014 fait obligation de présenter préalablement au débat sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 décembre 2023, nous constatons un équilibre dans la répartition des emplois entre les femmes et les hommes, avec 58 % de femmes et 42% d'hommes. Le comité de direction est parfaitement équilibré, avec à sa tête un DGS et deux DGA femmes.

Il convient de noter :

- la démarche vertueuse de la Métropole avec la parité entre les femmes et les hommes sur le plan des recrutements et des perspectives professionnelles offertes,
- une administration équilibrée sur le plan des classes d'âge,
- un accueil régulier d'alternants et de stagiaires écoles,
- une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Précisons que le rapport a été complété, à la suite des débats, l'année dernière, en particulier les demandes complémentaires de notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Enfin, je précise que Monsieur le Président, Patrick OLLIER et, Nadège AZZAZ ont créé un groupe de travail « Égalité femmes-hommes ». Il sera installé officiellement le jeudi 2 mai 2024, à 14 heures 30, au siège de la Métropole. Ce groupe sera constitué de binômes paritaires désignés par chacun des cinq groupes politiques représentés au sein de notre Conseil métropolitain. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président, c'est un rapport très positif.

C'est bien que la Métropole – qui existe depuis si peu de temps, à peine six années budgétaires – ait fait en sorte, dès sa création, que cette égalité soit strictement respectée, surtout au niveau des salaires, qui est un problème difficile. Là, nous sommes vraiment très, très bons et j'en suis très heureux.

Y a-t-il des questions, des interrogations ?

La parole est à Carine PETIT.

Mme PETIT - Merci, Monsieur le président. Chers collègues, au nom de mon groupe, je souhaite remercier les collaboratrices et collaborateurs de la Métropole du Grand Paris qui, au sein des équipes de l'administration, ont préparé et rédigé ce rapport.

Je commence par les choses positives. Nous notons que ce rapport est plus exhaustif que les rapports précédents, la présentation des indicateurs s'améliore largement, ce qui nous permet de pouvoir assurer un meilleur suivi. Nous notons cette amélioration dans la présentation des écarts de salaires. Pages 16 et 17, nous constatons que l'écart est encore malheureusement en défaveur des femmes, notamment concernant la majorité des postes qualifiés.

Un rapport présente et dresse un état des lieux, il pourrait comporter davantage de mesures et de préconisations afin d'améliorer les choses.

Mon collègue qui a présenté ce rapport l'a dit, une loi oblige les collectivités à faire état, devant l'assemblée, du rapport de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous pourrions nous inspirer de ce rapport, puisque mon collègue a noté une quasi-parité, une quasi-égalité au sein des ressources humaines de l'administration métropolitaine. Nous trouvons regrettable que l'exécutif de la Métropole soit bien, bien loin de la parité. C'est dommage, cette parité ne s'est pas améliorée lors du dernier remaniement, lors du changement de notre exécutif.

Comme ce rapport passe au troisième point de l'ordre du jour, nous serons vigilants à la parité. Avec tout le respect que je vous porte, Monsieur le président, la parité à la tribune n'est pas vraiment respectée, ce qui reflète cette non-parité au sein de l'exécutif. Il faudra vraisemblablement attendre que la loi nous oblige à l'appliquer au sein de l'exécutif métropolitain.

Nous regarderons également si les prises de parole sont paritaires tout au long de cet après-midi.

Le groupe de travail qui a été mentionné se réunira le 2 mai 2024. Nous avons reçu l'invitation à y participer et, bien évidemment, nous y participerons. Il était promis depuis 2021, mieux vaut tard que jamais.

Donc, vivement le rapport 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Métropole. Nous participerons avec des préconisations, des points de vigilance, afin de faire progresser notre jeune institution – jeune institution, mais institution tout de même. Merci beaucoup.

Nous nous abstenons sur ce rapport, Monsieur le président.

M. OLLIER - Merci. Je voudrais faire quelques observations, parce que je veux bien entendre des choses qui correspondent à la réalité des décisions prises, mais pas des choses qui ne correspondent pas à cette réalité.

Premièrement, il existe des règles dans la fonction publique territoriale, Carine, que tu ne peux pas ignorer compte tenu de tes fonctions. Pour ce qui concerne les nominations, ces règles tiennent compte des grades et de l'ancienneté. Nous ne pouvons pas nommer des gens uniquement parce que cela nous fait plaisir, nous tenons compte des grades et de l'ancienneté. Par conséquent, des distorsions évidentes interviennent compte tenu de ce fait.

Deuxièmement, il y a aussi la qualité des candidates et des candidats que nous recevons. Je le dis très sincèrement, ce n'est pas une question de parité ou pas, sur un poste technique précis, je préfère choisir quelqu'un dont le CV correspond au poste, qui a toutes les compétences, plutôt que de le choisir uniquement en fonction de son sexe. Désolé, cela peut vous choquer, je souhaite une métropole efficace, avec des services qui fonctionnent bien. Chaque fois que nous le pouvons, nous privilégions le recrutement des personnes qui permettent d'établir la parité, mais ce n'est pas toujours possible.

Troisièmement, il y a des groupes au sein de la Métropole et, ce sont eux qui désignent les personnes qui siègent dans l'exécutif. Ce sont les groupes qui décident, ce n'est pas moi. Moi, je respecte les choix que les groupes font et je ferme les yeux, lorsque les groupes proposent pour tel ou tel poste ; c'est leur problème à eux de respecter la parité. Je ne peux pas, moi, de mon autorité, imposer aux groupes de désigner quelqu'un d'autre par rapport aux personnes qu'ils veulent désigner.

Par conséquent, il y a tout un ensemble de faits, qui sont peut-être des détails pour vous, qui expliquent qu'il n'est pas aussi facile de faire 100% de parité, à un ou deux près. Je trouve que le rapport présenté par le président AESCHLIMANN est très correct, il respecte les règles de la fonction publique et les décisions des groupes qui nous constituent.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter. Il s'agit simplement de prendre acte.

Quelqu'un souhaite-t-il ne pas prendre acte de ce rapport ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Le groupe écologiste. Il en est néanmoins pris acte.

Prise d'acte à l'unanimité des suffrages exprimés.

16 abstentions : Léa BALAGE EL MARIKY représentée par Fatoumata KONÉ, Virginie DASPET, Anne de RUGY représentée par Sylvain RAIFAUD, Fatoumata KONÉ, Marie-Pierre MARCHAND, Sinda MATMATI, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ représentée par Emile MEUNIER, Carine PETIT, François BECHIEAU, David BELLARD, Patrick CHAIMOVITCH, François DECHY, Emile MEUNIER, Philippe MONGES représenté par Hélène PECCOLO, Sylvain RAIFAUD

4. État récapitulatif annuel des indemnités perçues en 2023

M. LAURENT.- Monsieur le président, nous abordons maintenant une série de délibérations à caractère budgétaire. Avec Ariel WEIL, nous allons nous partager la présentation de ces différents rapports.

Ce dossier concerne le respect de la loi de 2019 relative à l'engagement et à la proximité. Il nous demande d'établir, chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant la totalité des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil métropolitain, afin d'instaurer les mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cet état vous est communiqué. Il a été réalisé sur la base des informations recueillies et consolidées par la direction des Ressources humaines, auprès des différents organismes au sein desquels les conseillers métropolitains représentent la Métropole. Il s'agit de prendre acte de cet état récapitulatif 2023.

M. OLLIER - Nous ne votons pas, il s'agit de prendre acte. Je te remercie, ainsi qu'Ariel WEIL, conseiller métropolitain délégué au Budget.

Y a-t-il des refus de prendre acte ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Prise d'acte à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Compte de gestion 2023

M. WEIL - Monsieur le vice-président, Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de cet examen budgétaire, vous savez qu'avant l'adoption du compte administratif, nous devons procéder à l'arrêté du compte de gestion de l'exercice 2023. Nous le faisons sur la base d'un compte qui est tenu par le comptable public.

Je propose de m'appuyer sur l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, pour vous proposer de l'adopter en l'état. Juste après, nous aurons la délibération sur le compte administratif pour discuter de l'exercice clos et des grandes orientations à venir. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Ariel.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Compte administratif 2023

M. OLLIER - Je vous quitterai au moment du vote, comme il se doit.

M. LAURENT - J'espère que vous reviendrez, Monsieur le président.

M. OLLIER - Je sais bien que je serai très vite remplacé, si je ne reviens pas. *(Sourire)*

Ariel, je te cède la parole.

M. WEIL - Merci, Monsieur le président, je vais faire en sorte que vous reveniez. Vous pouvez rester pendant la discussion, mais pas pendant le vote.

Cher président, chers collègues, nous poursuivons avec l'examen du compte administratif 2023. C'est le moment de revenir un peu en arrière et d'en tirer quelques enseignements.

Le premier est le renforcement des interventions de la Métropole dans ses domaines de compétence traditionnels, en particulier en matière d'environnement, dans le soutien à l'activité économique et dans l'aménagement du territoire métropolitain. La forte mobilisation de la Métropole à des

événements exceptionnels tels que la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, lui permet d'affirmer son rôle majeur dans le développement et la promotion du territoire.

En termes d'investissements, la Métropole a consacré 150 M€ en 2023, soit une augmentation significative de 50 % par rapport à 2022. Près de 40% de ce montant est alloué à des grands projets. Je pense au Centre Aquatique Olympique, à la ZAC Plaine Saulnier, à la GeMAPI et au SCoT.

Je voudrais réaffirmer ma fierté d'être dans un exécutif métropolitain qui, contrairement à d'autres collectivités territoriales, continue à investir. Si les montants d'investissement sont plus importants que les recettes, ces investissements, ce sont nos recettes de demain. Évidemment, cela s'apprécie sur une période plus longue.

Avant de passer aux dépenses de fonctionnement, qui ont également augmenté pour les mêmes raisons que celles citées à l'instant (JO, ZAC Plaine Saulnier), permettez-moi d'évoquer le versement de la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle, à hauteur de 42 M€, pour soutenir les communes du territoire métropolitain. Tout en étant exceptionnel, je crains que ce soit encore nécessaire à l'avenir. À ce titre, je fais part d'une certaine inquiétude, notamment avec la baisse des dotations de l'État – qui ont encore diminué – et qui représentent une baisse totale de 6 M€ pour l'année 2023. Toutes les communes qui sont représentées ici savent de quoi je parle. Néanmoins, c'est une bonne nouvelle, les recettes fiscales ont connu un rebond en 2023, avec l'augmentation significative de la TVA par rapport à l'année antérieure.

La clôture du compte administratif fait apparaître un excédent en diminution de 28 M€ par rapport à l'année antérieure, il s'établit à 69 M€. Il convient de poursuivre dans la même direction, notamment du côté de l'investissement, mais aussi de maintenir une gestion prudente, afin de préserver nos marges d'intervention dans les années à venir.

Après ce résumé à très grandes lignes, je vous propose d'adopter le compte administratif de l'année 2023. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le conseiller délégué. Philippe, je pense que tu vas prendre la présidence des débats et je vais sortir.

(Patrick OLLIER quitte la salle)

M. LAURENT - Chers collègues, le président étant sorti, n'étant plus susceptible d'influer sur notre vote, je vous demande de vous prononcer.

Qui s'oppose à l'adoption du compte administratif ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité. Nous félicitons l'ensemble de l'exécutif et l'ensemble de l'équipe placée sous l'autorité du préfet MOURIER.

(Applaudissements)

(Retour de Patrick OLLIER)

M. LAURENT - Monsieur le président, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

M. OLLIER - Je vous remercie de votre confiance vis-à-vis de l'ensemble de nos services. Nous avons la chance d'avoir des collaborateurs de grande qualité, qui sont très peu nombreux pour accomplir un travail de missionnaire. Je leur en suis très reconnaissant. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget primitif

M. LAURENT - Après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice 2023. Ce résultat s'élève à un excédent de 214 M€ en fonctionnement et à un

déficit en investissement de 117 M€. C'est donc un excédent global de 96 M€ qu'il vous est proposé de reporter en section de fonctionnement dans le budget 2024.

Comme Ariel l'a fait tout à l'heure, je souligne que le résultat de clôture diminue entre 2022 et 2023 à hauteur de 28 M€, ce qui traduit une légère diminution des réserves de la Métropole.

M. OLLIER - Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Vote des autorisations de programme pour 2024

M. WEIL - Monsieur le président, Monsieur le vice-président, chers collègues, je rappelle que dans le cadre de l'examen budgétaire, nous votons les autorisations de programme pour l'année 2024.

En 2021, vous aviez introduit le principe des autorisations de programme, qui permettent de simplifier la gestion budgétaire en envisageant une gestion pluriannuelle. Nous les votons dans cette perspective pluriannuelle, puis, chaque année, nous votons le montant des dépenses réelles. Dans le cadre de l'élaboration du budget initial pour l'année 2024, que Philippe LAURENT détaillera tout à l'heure, nous proposons d'effectuer des ajustements sur les montants des autorisations de programme existantes et de voter de nouvelles autorisations pour l'année en cours.

Je ne vais pas le détailler, Philippe LAURENT le fera avec brio, je dirai simplement que la Métropole sera cette année encore un acteur incontournable et engagé. Elle va consolider et élargir les actions dans ses domaines de compétences, intervenir sur des exercices exceptionnels, en particulier les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et, surtout dans l'héritage de ces Jeux, au profit des habitants du territoire métropolitain.

Vous avez une longue liste d'autorisations, je citerai notamment le plan Piscines, les aménagements cyclables, la foncière commerciale, la solidarité avec l'Ukraine et le financement d'un pont. Je vous remercie.

M. OLLIER - Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Merci pour ces explications très claires.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Détermination du produit de la taxe GEMAPI pour 2024

M. LAURENT - En 2018, nous avons adopté la mise en place d'une fiscalité dédiée à la GeMAPI. Chaque année, depuis 2018, nous fixons le montant de cette taxe.

En 2023, nous avons le montant à 20 M€. Il vous est proposé de fixer ce montant à 30 M€ en 2024, ce qui représente un peu plus de 4 € par habitant. Je vous rappelle que la moyenne de la taxe GeMAPI par habitant, en Île-de-France, pour les EPCI ayant institué la taxe en dehors de notre métropole est de 6,50 €. Donc, nous sommes 2,50 € en dessous de cette moyenne.

Dans les EPCI du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs, la taxe s'élève à 15,60 €. Quant aux métropoles observées (Lille, Grenoble, Montpellier, Marseille), la moyenne est à 8,93 €.

Avec 4 € par habitant, nous sommes encore à un niveau inférieur à ce qui existe dans les autres territoires qui ont institué la taxe GeMAPI.

Naturellement, il y a des besoins en la matière. À cet égard, l'année 2024 marque un palier important de développement. En investissement, le montant sera inscrit au budget à hauteur de 32 M€, soit plus 12 M€ par rapport au BP 2023, avec essentiellement la poursuite des travaux de l'opération du casier pilote de La Bassée pour 21 M€, la montée en puissance des dépenses liées aux digues et berges pour

5 M€, les études et travaux de renaturation pour 4 M€. En 2024, nous aurons un crédit de fonctionnement de 19 M€, soit 7 M€ de plus qu'en 2023.

C'est une progression vraiment très importante, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec un engagement important en matière de maintenance et de gestion des batardeau et puis, la régulation des ouvrages de digues en système d'endiguement. En matière de partenariats, à noter un soutien complémentaire à l'EPTB Seine Grands Lacs et une stabilité des contributions aux autres syndicats de rivières, enfin, un soutien aux EPCI et syndicats de rivières du bassin amont de la Seine. Tout cela ayant pour objet de réguler le cours de la Seine et de ses affluents, permettant ainsi d'éviter les drames qui pourraient résulter des inondations. C'est pourquoi cette taxe GeMAPI a été créée.

Monsieur le président, il vous est proposé de fixer le produit de la taxe GeMAPI à 30 M€ pour 2024.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. Si vous me le permettez, je vais donner un mot d'explication que Sylvain BERRIOS, qui s'occupe de la GeMAPI, aurait pu donner à ma place.

Ce que vient de dire notre vice-président des Finances est très important, mais la signification que nous pouvons conférer à toutes ces intentions est encore plus importante. Nous avons engagé un combat, – c'est un combat – pour limiter au maximum l'effet des inondations le long des cours d'eau concernés, et surtout pour Paris et les villes avoisinantes.

Ce combat ne peut être gagné qu'avec des moyens. Ce combat ne peut se gagner qu'avec des projets et des idées. Depuis des années, depuis que les quatre grands lacs ont été créés, dans les années 1970, il n'y a pas eu d'autre initiative prise pour limiter sérieusement les effets des inondations dans nos villes, que ce soit à Issy-les-Moulineaux, Sceaux ou ailleurs. Tous les ans, on se demande quoi faire contre les inondations.

Deuxièmement, la Métropole s'est trouvée dotée d'un pouvoir qu'elle n'avait pas avant, puisqu'elle n'existait pas avant. Ce pouvoir était exercé en partie par la ville de Paris, sans autant de portée qu'il en a aujourd'hui avec la GeMAPI.

La GeMAPI est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, une compétence qui nous est donnée par la loi NOTRe. Cette loi nous donne l'autorité pour agir contre les effets des inondations. Cette autorité est donnée à la Métropole, pas à Seine Grands Lacs, qui est le propriétaire des fameux quatre 4 grands lacs dont je parlais.

Nous est venue à l'esprit la nécessité non pas de fusionner, parce que c'est impossible sur le plan juridique, mais de jumeler au mieux les actions de la Métropole. Avec les revenus de la taxe GEMAPI, la Métropole peut investir pour limiter les effets des inondations et pour indemniser les agriculteurs qui, à partir de cette intention, acceptent de retirer leurs digues et leurs batardeaux, afin que nous puissions inonder leurs productions, dès lors qu'ils sont indemnisés. La Métropole peut procéder à cette indemnisation.

Voilà quel est le schéma. Premièrement, personne n'avait jamais proposé ces indemnisations aux agriculteurs, nous le proposons. Deuxièmement, à partir du moment où nous le proposons, il faut bien que quelqu'un porte les fameuses zones d'expansion de crues.

Lorsque je suis arrivé, j'ai pris la présidence grâce à vous et je vous en remercie. François, tu te souviens de la discussion que nous avons eue l'autre jour, je pense que tu es d'accord avec moi, je te vois approuver. Lorsque nous avons remplacé la ville de Paris à cette responsabilité, nous avons pris la majorité à Seine Grands Lacs et, vous m'avez très gentiment élu président. François est témoin, puisque c'est l'un de mes vice-présidents, du groupe socialiste, néanmoins vice-président tout à fait conscient de ses responsabilités pour la résilience. Je considère que le président n'est pas là simplement pour s'asseoir dans son fauteuil et regarder passer les séances, mais pour initier, dynamiser et engager. C'est ce que nous avons fait.

Premier engagement : Seine Grands Lacs a engagé La Bassée. Nous venons de déménager le chantier il y a 48 heures, parce qu'une onde de crue de 80 centimètres arrive et va inonder notre chantier. Ce chantier est prévu pour créer un lac de rétention de 10 millions de mètres cubes à La Bassée, en Seine-

et-Marne, avec une digue de 8 kilomètres. Monsieur BECHU, le ministre, l'a inauguré. J'avais promis au président de la République que ce chantier serait terminé pour les Jeux Olympiques. Même si nous prenons trois semaines de retard, en raison de ce qui va arriver ce week-end, je pense que nous serons prêts pour la crue d'hiver s'il y en a une. C'est dix à quinze centimètres de moins dans nos communes. Moi, je prends, parce qu'à Rueil-Malmaison, si je prends huit centimètres de moins par rapport à la crue de 2018, je ne suis pas inondé. Je ne pense pas être le seul dans ce cas. La Métropole met 40 M€ dans La Bassée, grâce à la taxe GeMAPI que nous prélevons à l'ensemble de nos administrés.

Un cercle vertueux se crée entre Seine Grands Lacs (qui initie les ZEC) et la Métropole (qui finance des travaux de ZEC en dehors de son périmètre). Demain, je serai à Saint-Dizier, je présiderai une journée de réunion avec trois EPCI pour établir des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Je vais rencontrer 400 à 500 personnes, ce sera exceptionnel. Au passage, nous organiserons l'anniversaire des 50 ans du lac du Der – le plus grand lac artificiel d'Europe (Saint-Dizier) et la propriété de Seine Grands Lacs.

Nous nous engageons dans ces actions et nous convainquons les agriculteurs d'accepter de se laisser inonder moyennant une indemnisation. Cela change tout et cela fonctionne. Je croise tous les doigts que je peux croiser.

Dès lors que nous avons le soutien des agriculteurs, celui des EPCI qui ont confiance en nous, qui sont d'accord pour s'engager dans les travaux parce qu'ils savent que nous aidons au financement, la conséquence est qu'il faut apporter des financements grâce à la taxe GeMAPI.

Il y a deux ans, le montant de la taxe s'élevait à 3,5 M€. Nous nous occupions des batardeaux de Gournay-sur-Marne et de Villeneuve-la-Garenne. Je ne sais pas si Éric SCHLEGEL, maire de Gournay-sur-Marne, est présent. Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne est présent. C'était sympathique, mais c'était au sein de la Métropole. Aujourd'hui, nous allons jusqu'à Châtillon-sur-Seine, jusqu'à Châlons-en-Champagne et nous organisons des subventions. Nous donnons 100 000 € pour la ZAC urbaine de Châtillon. Toute goutte d'eau que nous retenons en amont ne nous tombera pas sur la figure en aval.

Nous passons de 3,5 M€ à 20 M€, parce que nous avons augmenté nos investissements. Cette année, nous vous proposons de passer à 30 M€, ce qui représentera environ 4 € par habitant (pour les sept millions de métropolitains concernés). La somme de 4 € par an ne me paraît pas excessive pour se protéger contre les inondations. Bien sûr, tout le monde n'est pas protégé, parce que tout le monde n'est pas inondé, cela s'appelle la solidarité.

Dès lors, les conventions que nous signons avec les chambres d'agriculture d'une part, – j'en signerai deux à Saint-Dizier demain – les sous-conventions que nous signons, d'autre part, avec chaque agriculteur acceptant une indemnisation (1 000 € l'hectare en cas de surinondation dans sa propriété), nous permettront de mener à bien ces travaux, dans les quatre à cinq ans à venir. Ils sont programmés.

Lorsque je suis arrivé, il y avait cinq à six ZEC. Aujourd'hui, nous en avons aujourd'hui 135, parce que les élus ont pris confiance par rapport à ce que nous pouvons faire avec eux. Ils savent que nous sommes présents et que nous les soutenons. Tout ce que nous soutenons en haut nous évite d'être inondés en bas.

La Bassée est une grande déception, car cette vague nous oblige à déménager le chantier, qui est énorme. Je vous inviterai à son inauguration, nous ferons peut-être une visite en juin ou en septembre prochain ; nous verrons. Avant le mois de novembre, vous pourrez découvrir les résultats de ce magnifique chantier.

J'essaie même de trouver un lien juridique entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, pour bien asseoir cette collaboration, qui ne peut pas tenir toute la vie au fait que la même personne préside les deux instances.

Ne me regarde pas comme cela, François, cela nécessite un travail énorme ; tu le sais. Je te regarde parce que tu es le seul vice-président que j'ai en face de moi. Ce travail est énorme, j'accepte bien

volontiers de le faire, parce que c'est enthousiasmant, mais je vous demande de nous aider, en nous apportant vos suffrages, pour que ce projet soit mis en place.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci de cette unanimité, que je prends, avec toute l'équipe de la Métropole et de Seine Grands Lacs, comme un grand encouragement pour continuer le travail engagé. Merci infiniment.

10. Budget primitif 2024

M. LAURENT - Je reviens sur la délibération relative à l'affectation du résultat. Nous avons parlé d'un excédent de 96 M€, j'espère que tout cela n'est pas enregistré, parce que parler d'excédent à Bercy est très mauvais. Immédiatement, ils vous le piquent. *(Sourire)*

M. OLLIER - J'ai vu des gens avec des haches dans le hall. *(Sourire)*

Nous passons au budget primitif.

M. LAURENT - Chers collègues, ce budget, que nous avons étudié en détail lors de la réunion de la commission des Finances, présidée par Gilles CARREZ, il y a quelques jours, traduit la poursuite de la croissance de la Métropole et sa capacité d'intervention au service des habitants. Tout à l'heure, je vous expliquerai pourquoi nous pouvons être quelque peu préoccupés par les évolutions futures.

L'année 2024 est une année importante et structurante, puisque nous sommes au cœur de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques et donc, de la capitalisation d'un héritage d'un événement au profit des habitants du territoire métropolitain. Monsieur le président a rappelé l'inauguration du Centre Aquatique Olympique. Ce n'est pas seulement cela. L'ensemble des dépenses pour les Jeux Olympiques et Paralympiques s'élèvent à près de 50 M€ dans le budget 2024. Pour la plupart, ces dépenses n'existeront plus évidemment en 2025.

La Métropole confortera également son rôle de planification stratégique du territoire, à travers la mise en œuvre opérationnelle du SCoT, la perspective du deuxième arrêt du PMHH, l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain et, la préparation de la révision du Plan Climat Air Énergie.

La Métropole consolidera et complétera ses interventions dans le champ de ses compétences historiques (enjeux environnementaux, soutien de l'activité économique, aménagement concerté de l'espace métropolitain).

Vous le savez, le budget de la Métropole est assez complexe, puisqu'une bonne partie de nos recettes repartent en compensation, en dotation, vers les communes et les établissements publics territoriaux. Globalement, le budget propre de la Métropole s'élèvera à 415 M€ en 2024.

Je souligne un sujet très important, dont nous n'avons pas suffisamment conscience. Depuis le début de sa création, la Métropole a subi des diminutions de dotations de compensation de la part de l'État, mais ne les a pas répercutées sur les communes, comme elle peut le faire sur le plan institutionnel. Ce rôle d'amortisseur de la Métropole la prive de recettes à hauteur de 231 M€ en 2024. Depuis la création de la Métropole, au cumul, la Métropole a restitué 1,2 Md€ aux communes par rapport à ce qu'elle a reçu de la part de l'État. Il me paraît très important de le rappeler.

Parmi les masses financières importantes de ce budget, il y a tout ce qui concerne les politiques environnementales pour 49 M€, l'aménagement du territoire métropolitain pour 34 M€ avec aménagement de la Plaine Saulnier, à la suite de l'ouverture et de la restitution du Centre aquatique Olympique, tout ce qui concerne l'innovation, l'économie circulaire, l'attractivité du territoire métropolitain pour environ 16 M€.

Le budget 2024 est marqué également par une relative visibilité sur nos recettes fiscales. Nous ne percevons plus aujourd'hui la CVAE, mais une part de TVA. Les recettes de TVA progressent de 59 M€. C'est beaucoup pour la Métropole, mais sur la masse totale de la TVA collectée, ce n'est pas énorme, c'est 4,5 % de plus. Si l'on y ajoute l'utilisation de l'excédent de 96 M€, cela nous permet d'équilibrer notre budget, avec un volume global de 415 M€ et un volume d'investissement de l'ordre de 223 M€.

Voilà ce que je peux dire rapidement sur ce budget. Je vous invite à lire le rapport qui a été élaboré par les services métropolitains. C'est un rapport extrêmement pédagogique, il explique la logique financière dans laquelle la Métropole fonctionne depuis sa création. En réalité, le développement du budget métropolitain ne peut venir que d'un accroissement des recettes fiscales et notamment de TVA. En 2025, il y aura une modification de la territorialisation du produit de TVA accordé aux collectivités territoriales, en compensation de la CVAE. Cette territorialisation nouvelle, telle que nous la connaissons aujourd'hui, à travers des rapports qui ont été fournis par l'inspection générale des finances et qui sont réfléchis ici même, nous sera défavorable, puisque la dynamique sera assez largement amputée à partir de 2025. Nous n'avons pas encore les chiffres exacts, mais nous savons que cela va dans ce sens.

Je souhaitais lancer cet avertissement aujourd'hui et vous dire cette préoccupation qui concerne la dynamique future des finances métropolitaines, à partir de 2025, car notre principale recette verra son dynamisme assez largement écorné par cette réforme de la territorialisation de la TVA, consécutive à la suppression de la CVAE.

Voilà, Monsieur le président, ce que je voulais dire sur le budget.

M. OLLIER - La parole est à Gilles CARREZ, président de la commission des Finances.

M. CARREZ - Chers collègues, dans le prolongement de ce que vient de dire Philippe LAURENT, je voudrais appeler l'attention sur la fragilité de nos recettes. En 2023, notre recette fiscale principale, la CVAE, qui est aujourd'hui remplacée par une fraction de TVA, a évolué très favorablement. Nous avons eu 140 millions de plus par rapport à ce que nous avons prévu au budget primitif. Nous avons ainsi pu engager des dépenses exceptionnelles, par exemple la dotation de solidarité pour les communes.

En 2024, il s'agit d'une fraction de TVA, que nous avons évaluée à un peu plus de 1,4 Md€. Il y a un petit risque, car nous avons pris les hypothèses du Gouvernement pour son propre budget 2024, c'est-à-dire une croissance de la TVA de 4,5%, qui reposait sur une croissance de l'économie (en volume) de l'ordre de 1 %. Nous évaluons ce petit risque à 10 à 20 millions, ce qui est tout à fait gérable.

En revanche, l'année 2025 va poser des problèmes. Philippe LAURENT l'a très bien dit, les modalités de répartition de cette fraction de TVA, entre les différentes intercommunalités de France, changent en 2025. Ce changement va être très certainement défavorable à la Métropole du Grand Paris. Dans certaines hypothèses, nous devrions perdre jusqu'à une quarantaine de millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

Le deuxième sujet de préoccupation concerne notre seconde ressource, les dotations, en particulier la Dotation de Compensation Part Salaires (DCPS). Nous avons près de 1,2 Md€. Philippe LAURENT l'a très bien expliqué, depuis sa création en 2016, la Métropole restitue aux communes le montant de DGF, de DCPS qu'elles percevaient en 2015. Or, ces montants diminuant chaque année, la Métropole apporte sa garantie en restituant aux communes des montants qu'elle ne perçoit plus. Pour faire face aux difficultés, l'État va chercher à faire des économies. Je me souviens de la contribution au redressement des finances publiques : moins 11 Md€ de DGF en trois ans. Si, par malheur, dans le budget 2025, sont prises des décisions de baisse des dotations, la Métropole subira cette baisse, mais elle continuera de restituer aux communes les montants 2015. Par conséquent, nous pouvons rencontrer une difficulté importante.

Autrement dit, chaque année, nous devons être très vigilants dans l'exécution. Chaque année, nous arrivons à dégager un excédent de clôture. Ariel WEIL l'a souligné en présentant le compte administratif, en 2023, cet excédent diminue d'une trentaine de millions par rapport à 2022. Je pense qu'il diminuera aussi en 2024. Nous devons donc être très vigilants.

En 2024, nous avons des dépenses exceptionnelles liées aux Jeux Olympiques, pour environ 50 millions. Il faut absolument que nous ne retrouvions pas ces dépenses en 2025. Nous avons une marge de manœuvre, mais notre budget de fonctionnement ne sera pas de 415 M€ en 2025, mais probablement de 350 M€ à 370 M€.

Nous nous réjouissons tous que la Métropole du Grand Paris garde une capacité d'investissements très importante. C'est essentiel, nous l'avons vu avec les dépenses de GeMAPI. Aujourd'hui, du fait de ce gros effort d'investissement que nous conduisons depuis 2016, nous avons ouvert près de 700 millions d'autorisations de programme, lesquelles correspondent à des engagements juridiques. Même si elles s'étalent sur dix ans, il faudra bien les honorer au fil du temps. Donc, nous devons être très prudents.

Philippe l'a peut-être dit, cette prudence s'exprime en 2024 par le fait que nous n'emprunions que 10 M€. Nous n'inscrivons au budget que 10 M€, ce qui est nettement moins que les dépenses d'investissement GeMAPI.

Nous sommes dans une situation saine, cependant, j'attire votre attention, en 2025, nous aurons un coup de tabac, c'est une certitude du point de vue financier.

M. OLLIER - Merci, Gilles. Nous te faisons confiance, ta compétence est avérée dans ce domaine. Hélas, tu as raison. Nous en avons parfaitement conscience, je suis le premier à en être conscient, avec Philippe et la direction de la Métropole. Toutefois, je veux simplement dire que tous ces événements qui risquent de nous arriver ne sont pas du fait de la Métropole. Ce n'est pas non plus du fait des initiatives que nous avons prises ou que nous aurions pu prendre. Ce sont simplement des conséquences de décisions qui dépendent de l'État, dans lesquelles nous n'avons pas tellement de capacité d'intervention. Je vais néanmoins essayer de convaincre, parce que l'histoire entre les établissements et les sièges sociaux, pour les effectifs de personnel, me reste coincée dans la gorge. Je trouve cela tout à fait choquant. Ce sont des pertes financières très importantes pour nous.

Je te remercie, Gilles, parce que tu as éclairé parfaitement la situation. Oui, nous serons vigilants et prudents. Oui, les fusils à un coup n'ont pas deux coups. Nous avons une fois donné une DSC, il fallait le faire compte tenu du surcoût énorme de l'énergie, qui a pris de plein fouet nos communes. Nous n'allons pas recommencer, d'autant plus que les dépenses d'énergie ont diminué cette année. Nous l'avons fait une fois pour les Jeux olympiques, nous n'allons pas le faire deux fois. Nous sommes d'accord. Cela nous laisse une marge de manœuvre, qui nous offre un peu plus de souplesse dans le budget, autour de 90 M€, ce qui n'est pas négligeable.

Je souhaite que nous fassions tout notre possible pour préserver l'accord que nous avons passé tous les deux, au départ, souviens-toi, pour préserver les attributions de compensation pour l'ensemble des maires. Au départ, nous n'étions pas obligés de faire cela. Gilles, nous n'étions pas obligés de garantir la restitution aux communes au niveau des attributions de compensation. Nous n'y étions pas obligés du tout. Nous l'avons décidé pour maintenir un soutien aux communes, parce que nous sommes là pour les aider. Nous avons même décidé de compenser celles qui avaient éventuellement une baisse l'année N-1.

Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. Le reste sera marqué par une prudence budgétaire dans les investissements. Il se peut que je vous propose, en cours d'année, une modification qui nous fera diminuer une ligne d'une opération, quels que soient les sujets, parce que nous serons très vigilants pour ne pas dépasser les indicateurs que l'on va nous communiquer. Pour l'instant, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés. Attendons de le savoir. Lorsque nous le saurons, l'équipe des Finances se réunira et nous verrons comment réagir. Faites-nous confiance pour être les plus prudents et les plus réactifs possible.

Monsieur GUIRAUD, pour le groupe socialiste.

M. GUIRAUD - Je partage les inquiétudes qui ont été exprimées.

La neutralité budgétaire se discute. Je pense que nous n'avons pas eu le choix. Globalement, la neutralité budgétaire, on reçoit et on restitue. Étant maires et donc, comptables des affaires de nos communes, étant membres des établissements publics territoriaux et donc, comptables des équilibres

des établissements publics territoriaux, nous nous sommes trouvés enserrés par le règlement mis en place par les lois MAPTAM et NOTRe et, il est très difficile d'imaginer autre chose que la neutralité budgétaire.

Par ailleurs, contrairement aux autres métropoles, notre dotation d'intercommunalité par habitant est la plus faible de France. Mis bout à bout, après six exercices budgétaires, cela représente tout de même des sommes.

Nous avons six ans d'existence en tant que Métropole du Grand Paris, mais deux fois six ans en tant que processus métropolitain, avec les conférences métropolitaines, puis Paris Métropole. Nous sommes quelques-uns dans cette salle à avoir participé au processus. Au départ, nous ne voyions pas les choses comme cela. L'idée n'était pas de faire un échelon supplémentaire, l'idée n'était pas la neutralité budgétaire, mais de mettre au pot commun, puis de redistribuer sous forme d'investissements pour des opérations susceptibles de résorber des déséquilibres qui peuvent exister sur le périmètre métropolitain. Nous en sommes loin et ce n'est la faute de personne ici.

Pour finir, je dirai que l'inquiétude est évidemment présente. Quand on consulte les comptes macro, globalement, étant donné la nature des finances publiques, les dépenses et les recettes des collectivités locales sont équilibrées aux alentours de 300 Md€. Les comptes sociaux de la Nation sont légèrement excédentaires de 15 ou 20 Md€ sur un volume global de 700 Md€. En revanche, l'État, lui, c'est 500 de recettes et 700 de dépenses. Par conséquent, la sortie du « *Quoi qu'il en coûte* » va être très lourde.

Où vont-ils prendre l'argent ? Je ne vous fais pas un dessin. On nous dit qu'il n'y aurait pas de nouveau pacte de Cahors pour les communes pour cette année. La prochaine loi de finances, je ne sais pas comment ils vont faire, il faut donc s'attendre à essayer un peu les plâtres. Je partage l'inquiétude.

Un jour, il faudra revoir les lois MAPTAM et NOTRe, cela ne peut pas durer éternellement comme cela. C'est mon point de vue.

M. OLLIER - Je te remercie de ce rappel historique. Nous étions un certain nombre, nous avons tous unanimement pris une décision qui était celle que tu viens de rappeler. Ce n'est pas ce qu'il s'est passé. Nous étions les garants des recettes des communes, car je ne veux pas être celui qui prive les communes de leurs recettes, bien entendu.

Je corrige juste un point par rapport à ce que tu viens de dire : dans tous les budgets d'investissement, quels que soient les budgets que nous avons eu à dépenser, jusqu'à présent, nous avons toujours fait du rééquilibrage territorial (deux tiers Est et Nord, un tiers Ouest). Nous avons toujours pris des initiatives pour recoudre le territoire et pour lancer des initiatives d'aménagement du territoire interne. Nous l'avons fait parce que certaines communes en avaient besoin et nous fixons cela en priorité. Les passerelles que nous faisons ne sont pas innocentes, ces villes ont besoin de moyens de transports, piétons et cyclistes. Nous le faisons dans le cadre de ce que j'appelle l'aménagement du territoire métropolitain. Nous dépensons tous les moyens dans ce cadre. Si nous avions tous les moyens que tu as évoqués, c'est sûr que nous en aurions beaucoup plus. Pouvons-nous aller plus loin ? Je n'en sais rien.

Tu as parlé du pacte de Cahors, demain, ce sera peut-être le pacte de Bercy. Je ne sais pas, nous verrons.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur LECLERC, vous avez la parole.

M. LECLERC - Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, je rappelais que la Métropole continue à investir et à soutenir les collectivités locales, mais elle le fait toujours dans une incertitude budgétaire liée aux aléas du vote du projet de loi de finances, qui change les règles chaque année.

Les récentes annonces du Premier ministre, qui considère que les dotations aux collectivités peuvent être rognées, ne sont pas une bonne politique. Il est utile de rappeler qu'entre 77 % et 80 % de l'investissement en France sont fait par des collectivités territoriales et, la Métropole y prend sa place.

Moins de dotations de l'État alors que les collectivités ne disposent de quasiment plus de fiscalité propre, à terme, cela veut dire moins de construction d'équipements publics, de logements sociaux, et surtout, moins de services publics. Derrière ces décisions, il y a une baisse du nombre de chantiers, de l'emploi en moins dans les entreprises du BTP et à terme, moins de recettes fiscales. C'est la spirale du pire dans laquelle ce gouvernement nous entraîne et cela a déjà des conséquences négatives sur le PIB.

Voilà pourquoi, Monsieur le président, je vous demande à nouveau de trouver les moyens de verser une DSC aux communes, cette année encore, dans les mêmes conditions que l'an passé. Nous n'avons pas déposé d'amendements en ce sens, mais je sais que dans tous les bancs de l'hémicycle, cette mesure avait été saluée en 2023. Les critères choisis l'année dernière illustraient votre volonté de rééquilibrage et permettaient à des communes de desserrer l'étau financier dans lequel elles se trouvent.

On peut dire que 50 millions, c'est peu, mais si on le retraduit avec les critères de l'an passé, c'est par exemple 900 000 € pour Montreuil ou 650 000 € pour Bondy.

Au-delà des montants financiers, cette DSC est aussi un retour à ce que je ne cesse d'appeler de mes vœux : réinstaurer de la confiance envers les communes, ne pas forcément soumettre les aides à des réponses et appels à projets. Ces dernières années, la Métropole a créé bon nombre de fonds que les communes et territoires peuvent solliciter. Si certains sont bien consommés comme les projets autour des pistes cyclables ou la politique d'alimentation durable, d'autres le sont moins. Je sais les efforts que les élus fournissent pour faire connaître ces fonds et le travail pédagogique de notre administration et de vous-même. Cependant, il faut encore l'amplifier.

Mes collègues du groupe m'ont fait part de trois difficultés.

Premièrement, pour solliciter des subventions, il faut déjà pouvoir amorcer les dépenses d'investissement. Cela s'avère difficile pour les collectivités pauvres ou pour celles qui sont peu peuplées. La seconde est la difficulté structurelle de recruter des agents territoriaux dans certains domaines, principalement les fonctions supports, les finances, les RH et les services informatiques. Cela pèse sur la capacité des communes à répondre aux appels à projet. Troisièmement, les critères de subventions sur un même projet sont différents selon les collectivités. Je prends l'exemple des cours Oasis : les villes doivent monter trois à quatre dossiers. Sur ce sujet important, un guichet unique n'aurait-il pas été plus intelligent, comme vous l'avez préconisé sur l'achat de véhicules propres ?

La politique que vous avez initiée contre les inondations a permis de voir sortir des projets qui dormaient depuis trop longtemps. La taxe GeMAPI, dont les recettes augmentent encore cette année, doit passer un cap. Nous vous soutenons dans cette démarche d'augmenter cette taxe. Dans un contexte de dérèglement climatique, prévenir les crues est de bonne politique, imaginons les coûts des dégâts causés par une inondation centennale.

Vous l'avez compris, le groupe Front de gauche et Citoyens votera ce budget. Nous espérons réellement que la DSC pourra être renouvelée cette année. Comme Philippe LAURENT, j'ai confiance dans votre créativité pour y arriver. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, mon cher Patrice. Je te répondrai tout à l'heure.

La parole est à Pierre RABADAN au nom du groupe socialiste.

M. RABADAN - Merci Monsieur le président, en l'absence d'Emmanuel GREGOIRE, notre président, je prends la parole au nom du groupe socialiste concernant le projet de budget primitif 2024.

Ce budget illustre notre engagement continu envers nos territoires, ainsi que leurs habitants et habitantes. Ce budget rappelle notre capacité à intervenir efficacement dans tous les domaines où la Métropole du Grand Paris peut être utile.

Cela a été dit précédemment, l'année 2024 revêt une importance particulière, puisque la Métropole est au cœur des préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous sommes déterminés à capitaliser sur cet événement, pour en faire profiter et, le plus largement possible, nos concitoyens et concitoyennes, en investissant dans des projets durables qui laisseront un héritage positif et pérenne, notamment dans le rééquilibrage, pour les générations futures.

Dans cette perspective, nous renforcerons notre rôle dans la planification stratégique du territoire en mettant en œuvre le SCoT, en finalisant le PMHH, en approuvant le Plan Alimentaire Métropolitain et en préparant la révision du Plan Climat Air Énergie. Ces initiatives visent à assurer un développement harmonieux et durable de notre métropole.

Malgré le contexte d'incertitudes qui a été souligné par les intervenants précédents, nous avons une certaine visibilité sur les recettes fiscales de l'année à venir, avec l'augmentation de la TVA. Notre groupe se réjouit que la gestion prudente des années précédentes nous ait permis de constituer un excédent cumulé, indispensable pour continuer à financer nos actions et renforcer notre impact sur le terrain. Nous sommes également satisfaits que ce budget 2024 prévoie une augmentation des investissements à hauteur de 222,7 M€. Cela inclut notamment l'action renforcée en matière de GeMAPI, la poursuite des travaux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et un soutien accru aux projets locaux.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain appelle à soutenir le plus largement possible ce projet de budget, qui témoigne de notre engagement pour la croissance, le développement durable et le bien-être de notre métropole, de ses habitantes et habitants. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD au nom du Groupe Écologiste, Social et Citoyen.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, je ne vais pas redire ce qui a été dit précédemment, notamment les remerciements à adresser aux deux élus qui ont rapporté et, aux services de la Métropole, qui accomplissent un travail important pour mettre en œuvre ce budget, dans un contexte d'incertitudes fiscales, qui a été rappelé et qui est plutôt inquiétant pour les perspectives de l'année 2025.

À la lecture du budget de la Métropole, nous observons que celui-ci reste un budget de passage. Nous avons 3,5 Md€ – facialement – de budget de la Métropole pour seulement 192 M€ de dépenses propres sur le fonctionnement, 415 M€ si l'on considère l'ensemble, avec une progression de 30 %, mais qui reste sur une part qui est faible par rapport à l'ensemble des ressources.

Ce n'est pas du ressort du budget de la Métropole, mais cela a été dit, nous sommes toujours dans cette question d'interpeller l'État, afin de pouvoir – enfin – harmoniser les taux, afin de pouvoir – enfin – mettre fin au dumping fiscal interne de cette métropole, pour pouvoir redistribuer, comme le propose Patrice LECLERC, au travers d'une dotation de solidarité communale basée sur des critères sociaux, les produits des impôts et des dotations dont bénéficie la Métropole.

Concernant les dépenses prévues, nous saluons l'engagement de la Métropole sur les questions de transition écologique. J'émetts cependant un petit regret. En regardant la progression de la consommation des autorisations de programmes et de dépenses, sur les deux fonds très importants de la Métropole – le fonds Énergies doté de 100 M€ et le fonds Biodiversité doté de 80 M€, avec, respectivement, 5 M€ et 7,3 M€ en 2024 – je me dis que nous ne sommes pas exactement au rythme qui était prévu. Je pense que cela doit nous alerter et nous donner envie d'agir plus, de faire connaître mieux tous les dispositifs qui sont mis en place par la Métropole, dont peuvent bénéficier les communes et les établissements publics territoriaux.

On parle de l'engagement de la Métropole dans la résorption de l'habitat insalubre, avec 2,8 M€ sur habitat hébergement. Je pense que nous sommes un peu juste par rapport à ce qui devrait être nécessaire pour faire plus d'opérations de résorption de l'habitat insalubre dans notre métropole.

Enfin, sur la question de l'aménagement, le rapport de la chambre régionale des comptes est sorti très récemment. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter dans un prochain Conseil métropolitain, je ne vais donc pas déflorer cette discussion. Je citerai juste un chiffre : sur 1 000 opérations d'aménagement sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, seulement six ont été déclarées d'intérêt métropolitain, malgré toutes les continuités et tout le travail qu'il faut mener pour recoudre le territoire, comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le président.

Nous voterons ce budget, mais je voulais attirer l'attention sur ces petits points que nous aurons pour la prochaine période. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président d'avoir respecté le temps de parole et d'avoir dit autant de choses en si peu de temps et dont je prends compte.

La parole est à Monsieur TORO au nom du groupe UDI-UC.

M. TORO - Monsieur le président, chers collègues, le front de gauche, les verts, les socialistes, les LR-DVD-let les UDI-UC vont voter un budget. Où voyons-nous cela ? Pourquoi est-ce important, au-delà du travail que vous faites, Monsieur le président ? Vous avez bien compris que le ministre de l'Économie et des Finances va tailler dans les collectivités territoriales. Notre unité est d'autant plus importante que nous allons devoir nous battre.

Nous les maires, nous nous battons depuis longtemps. Aujourd'hui, nous sommes dans une collectivité, la Métropole, au sein de laquelle tous les maires votent pour ce que vous faites et ce que nous faisons ensemble. Le débat que nous devons livrer ultérieurement n'est pas contre le ministre, mais contre un gouvernement. Il faut lui faire comprendre que la décentralisation passe par le fait de donner non seulement des pouvoirs aux maires, mais aussi de l'argent. Ils ont ouvert une guerre financière avec nous, il va falloir nous battre dans les prochains mois.

Merci pour ce travail. Merci à vous toutes et tous d'avoir voté ce budget.

M. OLLIER - Merci. Il n'est pas encore voté, mais je sens que ça vient. *(Sourire.)*

La parole est à Monsieur CESARI au nom du groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants.

M. CESARI - Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, au préalable, je voudrais dire combien je partage les expressions qui se sont succédées.

Je voudrais émettre deux regrets. D'abord au sujet d'une fiscalité qui n'est pas à la hauteur des ambitions de la Métropole ; c'est une tuyauterie complexe qui nous rend parfois fragiles dans les engagements qui devraient être les nôtres. Ensuite vis-à-vis du gouvernement, qui pense que c'est en prenant l'argent aux collectivités locales qu'il arrangera sa situation d'État dépensier. C'est une erreur fondamentale, quand on sait combien les collectivités locales sont un véritable moteur pour l'économie française et combien la Métropole joue un rôle d'aménageur. Mon cher Sylvain, je pense que nous n'avons pas fini de progresser sur le sujet, la Métropole a un véritable rôle à jouer pour recoudre le territoire métropolitain.

Ce budget 2024 s'inscrit pleinement dans la continuité de ceux que nous avons adoptés depuis la création de la Métropole. Il permet à la Métropole d'être un bouclier pour les communes, en continuant d'amortir et de compenser, comme l'a souligné notre collègue Gilles CARREZ, les baisses de dotations qui perdurent d'année en année. Il permet à la Métropole d'être un acteur engagé dans les projets municipaux, en sacralisant ses budgets d'intervention, notamment le FIM, le fonds Énergies ou encore le fonds Biodiversité, en attendant la création d'autres fonds. Il permet à la Métropole d'être mobilisée dans la vie quotidienne, notamment avec la GeMAPI et, la hausse importante de nos investissements dans le domaine de la prévention contre les inondations témoigne de notre engagement à ce titre ; ces dernières semaines, nous avons bien vu que personne n'était à l'abri des inondations. Enfin, ce budget permet à la Métropole de se mobiliser pour l'avenir en soutenant fortement les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et l'héritage durable qu'ils laisseront, tel que nous l'avons évoqué en début de séance.

Mes chers collègues, ce budget mérite d'être approuvé. Le groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants, que je préside, l'adoptera et le soutiendra en le votant. Pour le reste, j'espère que l'État et en particulier le gouvernement, retrouvera la raison et évitera d'assécher définitivement les finances des collectivités locales.

M. OLLIER - Merci, Éric.

Si je comprends bien, toutes et tous, vous êtes d'accord pour dire que l'État doit être au rendez-vous des collectivités locales. Je ne dis pas de quelle manière, mais c'est ce que vous demandez. Je le demande aussi, bien sûr. Pour l'instant, il n'est pas au rendez-vous. Malheureusement, je crains qu'il y ait encore des prélèvements qui nous préoccupent.

Mes amis, dans les déclarations que vous avez faites, je suis d'accord sur le plan général avec vous toutes et vous tous. Nous sommes la Métropole des maires, excusez-moi de le répéter encore. Je m'exprime au nom des maires, parce que je suis un maire comme vous. Ni plus ni moins, comme vous. J'ai donc des responsabilités par rapport au budget de ma commune, comme chacun d'entre vous. Dans nos communes, nous sommes en charge de l'équilibre budgétaire, que nous n'arrivons pas forcément à résoudre. Moi, j'ai couru après 300 M€ ; j'ai fait voter le budget en décembre dernier, bien avant la date prévue. Jusqu'au 1^{er} décembre dernier, j'étais encore à chercher 300 M€ pour l'équilibre budgétaire. C'était dramatique pour la ville de Rueil-Malmaison.

Nous faisons ce que nous pouvons, mais nous ne pouvons pas tout faire. L'État doit nous apporter son soutien. À partir de ce débat, je vais écrire au Premier ministre et, au ministre des Collectivités locales, pour leur demander de nous aider autant que faire se peut dans ce débat qui est très compliqué pour lui.

Je voudrais vous dire plusieurs choses. Nous sommes au rendez-vous de la solidarité. Qui peut dire le contraire ? Nous sommes au rendez-vous de la solidarité même avec les territoires. Il y a des présidents de territoire ici présents, tout le monde sait les querelles qui ont eu lieu pendant des années, entre les territoires et la Métropole. À la demande des présidents de l'alliance des territoires, j'ai accepté de baisser à 50/50 la répartition de la CFE, qui devrait être à 100 % pour la Métropole. C'est la loi. Nous avons fait un tiers pour les territoires, deux tiers pour la Métropole. Bien sûr, on m'a dit que ce n'était pas suffisant. De leur côté, les communes demandent également plus. Comment le président de la Métropole doit-il faire ? Dans un esprit de solidarité, j'ai accepté que l'on descende à 50/50 dans la loi de finances. L'amendement a été déposé, l'a été après que j'ai eu un entretien avec la Première ministre dans son bureau. J'ai accepté en votre nom, pour faire en sorte que l'on arrête les guerres picocholines. En réalité, on nous prend dans nos poches à nous ! L'État prend l'argent chez nous. Le fait est que la situation est difficile aujourd'hui.

Patrice, Sylvain, je veux bien que vous me demandiez de faire une DSC. Je suis un type loyal, je suis franc et direct, je n'ai pas l'habitude de me cacher. La réponse est non. Je ne peux pas vous dire oui, malgré tout le plaisir que j'aurais à vous dire oui. Je ne peux pas vous dire oui, parce que la dotation communale de solidarité, c'est du fonctionnement. Je préfère que la Métropole puisse aider l'ensemble des communes dans leurs investissements (qu'elles n'ont pas les moyens de faire) dans tous les plans que nous avons lancés tous azimuts (numérique, vélo, etc.).

Souvenez-vous, Patrice, Sylvain, j'ai voulu cette dotation pour nous aider, moi le premier, à passer le cap du coup terrible que nous avons reçu sur le coin de la figure avec l'énergie et l'augmentation des flux. Pour ma ville, c'était 5 M€ l'année précédente et, 12 M€ du jour au lendemain. Cette année, c'est redescendu à 7 M€, cela va mieux.

Nous avons utilisé ce fusil à un coup, vous en aviez besoin, mais nous ne pouvons pas recommencer. Admettons que nous recommencions : d'abord, nous n'aurions pas les moyens au vu de notre budget. Ensuite, si nous devons le faire, il faudrait supprimer quelque chose, parce que le fonctionnement, c'est tous les ans. Si nous entrons dans cette mécanique, ce n'est pas une fois. Soit c'est une fois, soit c'est tous les ans. Si c'est tous les ans, nous devons trouver les moyens financiers de reconduire une subvention de fonctionnement, qui sera une parmi d'autres.

C'est mon choix, on peut me convaincre du contraire, mais je suis maire, j'attends que l'on m'aide à investir. J'attends que l'on m'aide à réaliser les programmes que ma population attend, pour améliorer la qualité de la vie, pour lutter contre les problèmes d'énergie, pour la biodiversité, pour les programmes de renaturation, pour les pistes cyclables, etc. En tant que maire, c'est ce que j'attends.

Pour le fonctionnement, je comprends votre réaction, mais je vous demande de comprendre pourquoi je ne peux pas vous dire oui aujourd'hui. Je suis désolé, je ne vais pas me cacher en vous disant « *Nous allons étudier, nous allons essayer de voir.* », je préfère être direct, vous dire la réalité telle que je la ressens.

Soyez gentils d'écouter ce que je vous dis dans la dichotomie que je veux faire entre le fonctionnement et l'investissement. Je pense que notre budget d'investissement n'est pas en cause. Nous allons être capables de continuer à vous apporter les soutiens d'investissement que nous avons prévus. Gilles, je pense que nous serons capables de continuer, avec des restrictions, car nous ne serons peut-être pas aussi généreux, à rendre les attributions de compensation comme nous les avons prévues. Nous avons pris un engagement tous les deux, au début de la création de la Métropole. Je n'oublierai jamais cet accord, nous nous sommes serré la main, tous les deux, en nous disant : « *Nous le ferons.* » Nous le faisons et nous continuerons à le faire.

Il est important que la Métropole continue à vous apporter, Mesdames et Messieurs les maires, les attributions de compensation que nous vous donnons tous les ans. Si nous les diminuons, quelle serait votre réaction ? Vous me diriez que j'ai trahi la parole que je vous ai donnée. Je ne peux pas la trahir. Si je dois faire plaisir aux uns dans le fonctionnement, aux autres dans l'investissement, la Métropole ne pourra pas réaliser son budget en 2025.

Excusez-moi pour cette envolée, nous pourrions poursuivre cette discussion dans les réunions que nous aurons par ailleurs ensemble, je souhaite que les fonds de la Métropole, quels qu'ils soient, continuent en priorité à faire vivre nos communes au niveau de l'investissement.

Voilà ma réaction par rapport à vos propositions. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Vous voulez prendre la parole, Monsieur le président ?

M. LAURENT - Oui, si vous me le permettez, Monsieur le président.

Sur cette affaire de DSC, je comprends parfaitement. En tant que maire, je comprends naturellement le souhait qui a été exprimé de poursuivre la mise en place d'une DSC. L'année dernière, lorsque nous l'avons mise en place, pour un montant de 40 M€, il était clair que nous pouvions le faire l'année dernière. Il y avait des éléments favorables pour pouvoir le faire. Très clairement, ces éléments favorables n'existent plus aujourd'hui. Je le regrette vraiment, comme tout le monde. Je pense aussi que nous sommes la Métropole des maires et venir en appui des politiques menées par les maires est aussi notre rôle. Nous le faisons pour toute une série de programmes que vous connaissez et, comme le président, je souhaite aussi que nous continuions à le faire.

Tout à l'heure, Daniel GUIRAUD a bien dépeint la situation dans laquelle se trouve la Métropole compte tenu du schéma institutionnel, financier et fiscal qui a été mis en place dès le départ. C'est un schéma qui nous prend en tenaille. En réalité, nous naviguons en permanence entre la nécessité d'affirmer l'action métropolitaine - laquelle contribue à rééquilibrer notre territoire métropolitain et, c'est un des éléments de base du pacte que nous avons tracé au départ - et la nécessité de permettre à l'ensemble des acteurs publics locaux, les communes et les territoires, de continuer à fonctionner de la manière la plus satisfaisante possible. Nous sommes pris en tenaille, nous naviguons entre ces deux nécessités. Parfois, cela prend la forme de la DSC. Cette année, 40 M€, ce n'était de toute façon pas possible. Cependant, je souligne que faire revenir la dynamique de la CFE à 50 % représente un certain coût : 20 M€. Si nous étions restés à deux tiers, un tiers, nous aurions pu mettre en place une DSC de 20 M€. Comme l'a dit Patrick OLLIER, des nécessités d'équilibrage, des discussions politiques de recherche du consensus, – ce n'est pas un gros mot –, ont amené à cet accord pris avec l'alliance des territoires.

Cela ne veut pas dire que, demain, il ne peut pas y avoir de DSC. Nous ne disons pas « *Jamais de DSC* ». Au contraire, nous l'avons fait une fois. Simplement, il vaut mieux rester prudent car nous savons

que le gouvernement souhaite réduire les moyens des collectivités territoriales. Ce matin, le nouveau Haut Conseil des finances publiques locales s'est réuni et des représentants d'associations d'élus se sont exprimés. Il y a une tension qui se crée.

Et puis, il y a cette réforme importante de la territorialisation. J'insiste sur ce point, nous serons peut-être privés de plusieurs dizaines de millions d'euros, parce que les critères changent. Excusez-moi de vous le dire, nous sommes Paris, le Grand Paris. Je peux vous assurer que nous ne sommes pas majoritaires. C'est la province qui est majoritaire. Comme cela bénéficiera aux EPCI de province, il y a peu de chance que nous soyons entendus, à moins d'avoir l'oreille attentive de hautes autorités.

Le fait de ne pas remettre cette DSC n'est pas une affaire de fond, mais de prudence pour préserver les intérêts de la Métropole en 2024 et probablement en 2025. Naturellement, je souhaite, Monsieur le président, que ce débat soit ouvert en permanence. Dès lors que les conditions le permettraient, je souhaite que nous puissions rouvrir cette possibilité.

M. OLLIER - C'est bien évident. Je retiens l'explication de Gilles CARREZ, qui a été très clair pour l'avenir. Je souhaite que nous restions dans cette prudence, qui est indispensable pour nous, afin que nous puissions continuer à vous aider pour l'investissement.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix le budget.

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci de votre soutien. Nous prenons en compte la déclaration du président. Gilles CARREZ a évoqué le côté prudentiel. Patrice et Sylvain, vous avez souhaité que nous reparlions de quelque chose que nous ne pouvons pas faire. Si un coup de torchon arrivait, nous pourrions envisager de le faire, mais il faudrait supprimer d'autres lignes pour y arriver. Ce n'était pas le cas l'année dernière, car ce bonus de TVA nous a permis de faire la DSC sans dommage pour les crédits de la Métropole.

11. Création du budget annexe « Opérations d'aménagement »

M. LAURENT - Monsieur le président, chers collègues, nous sommes amenés, sur le plan juridique, à créer un budget annexe d'aménagement, notamment pour l'opération de la Plaine Saulnier, qui est la seule ZAC d'intérêt métropolitain que nous avons en maîtrise d'ouvrage. Nous allons entrer dans la réalisation d'opérations, il faut donc que nous ayons un budget annexe qui sera tenu en comptabilité hors taxes.

M. OLLIER - Merci. La commission des Finances a donné un avis unanime.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

12. Création de la SPLA-IN Métropolitaine avec Grand Paris Aménagement

M. GICQUEL - Monsieur le président, c'est une nouvelle initiative qui revient à la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec Grand Paris Aménagement, à travers la création de cette SPLA-IN. C'est un outil dédié à l'échelle de notre métropole, qui aura l'avantage de nous doter d'un outil opérationnel, et ainsi, de démultiplier les initiatives en matière d'études d'ingénierie et d'interventions opérationnelles, notamment dans le cadre des grandes opérations d'aménagement, en particulier pour celles qui présentent des enjeux importants en matière de renaturation, de revitalisation, ainsi que des centres-villes.

La présidence du conseil d'administration reviendra à un administrateur représentant la Métropole du Grand Paris. Sept administrateurs émanant de la Métropole et sept administrateurs de Grand Paris Aménagement siégeront au sein de cette instance.

Il convient de saluer cette initiative qui facilitera les opérations d'aménagement et les initiatives en la matière.

M. OLLIER - C'est ce dont je vous parlais il y a quelques instants, c'est-à-dire le développement des actions de la Métropole dans le cadre de l'aménagement et des investissements pour aider les communes. Nous n'avons pas voulu créer une société d'aménagement métropolitaine, en revanche, nous entrons dans des sociétés d'aménagement déjà existantes, pour mener avec elles un travail, ce qui évitera des concurrences inutiles entre elles et nous. C'est une belle opération avec Grand Paris Aménagement. J'en remercie les initiateurs, Monsieur GICQUEL.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Prise en considération du périmètre de l'opération d'aménagement « PSA - RATP – Charlebourg » à La Garenne-Colombes pour étudier l'opportunité d'une future opération d'aménagement d'intérêt métropolitain

M. GICQUEL.- C'est une prise en considération du périmètre de l'opération d'aménagement intitulée « PSA-RATP-Charlebourg » à La Garenne-Colombes. Depuis 2019, cette commune, en lien avec Paris Ouest La Défense et l'établissement public local Paris La Défense, porte un vaste projet d'aménagement stratégique qui porte la modernisation que je viens de rappeler à l'instant.

Ce grand programme de renouvellement urbain s'établit sur une superficie de 16 hectares. C'est un programme diversifié de bureaux, de commerces, de logements et d'équipements d'intérêt collectif, privés ou publics, ainsi qu'un parc de deux hectares.

En amont d'une déclaration d'intérêt métropolitain qui pourrait suivre, la Métropole souhaite conforter ce projet par rapport aux ambitions de son SCoT et ainsi, cette initiative qui est prise à travers cette délibération.

Voilà, Monsieur le président, l'objet de cette délibération.

M. OLLIER - Merci. C'est une délibération que nous vous proposons à l'initiative du territoire. La présidente du territoire m'a saisi. C'est une opération intéressante dans la mesure où il y a un projet de 92 000 mètres carrés de logement, dont 36 % de logements sociaux, grâce à une volonté tout à fait établie. J'espère que nous arriverons à travailler avec l'OIN (opération d'intérêt national) qui existe dans ce domaine.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Équipements structurants

14. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation du projet de desserte du port de Bonneuil-sur-Marne

M. GICQUEL - Nous sommes à Bonneuil-sur-Marne, dans le Val-de-Marne. L'intitulé de cette délibération résume à lui seul la dimension métropolitaine de cette grande opération et de ce projet de desserte du port de la commune précitée.

Le port de Bonneuil est la seconde plateforme portuaire multimodale dans la région Île-de-France. Il s'étend sur une superficie de 192 hectares. La desserte routière est assurée principalement par la RD 130, qui reste une voirie locale extrêmement chargée, engorgée par le flux des poids lourds (qui s'y déploient quotidiennement à raison d'un millier) et qui jouxte des zones d'habitation de la commune. Cette absence de desserte routière pose beaucoup de difficultés pour assurer l'activité de cette plateforme portuaire. En lien avec l'État, la Direction des routes d'Île-de-France est maître d'ouvrage du prolongement de la RN 406, qui va permettre une meilleure desserte et une fluidité de cet axe, au travers de l'activité de la plateforme portuaire. La Métropole du Grand Paris s'est positionnée aux côtés d'autres collectivités territoriales et, bien sûr, de l'État.

C'est une opération tout à fait majeure, qui s'établit à 182 M€, pour laquelle la Métropole du Grand Paris propose une participation à hauteur de 10 M€, soit 5,5 % de cette opération.

Voilà, Monsieur le président, l'objet de cette délibération.

M. OLLIER - Merci. Je pense que Patrick DOUET, l'ancien maire, est d'accord avec cette délibération.

M. DOUET - Cela fait plus de 30 ans que nous nous battons pour raccorder au réseau magistral le port de Bonneuil.

M. OLLIER - Cela fait 30 ans que vous vous battez pour et cela fait deux ans que la Métropole étudie le dossier et elle apporte une solution. Voilà à quoi sert la Métropole aussi, mes chers collègues.

M. RAIFAUD.- Le groupe Écologiste s'abstient.

M. OLLIER - C'est pris en compte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 abstentions : Mesdames Léa BALAGE EL MARIKY par délégation à Fatoumata KONÉ, Virginie DASPET, Anne de RUGY par délégation à Sylvain RAIFAUD, Fatoumata KONÉ, Marie-Pierre MARCHAND, Sinda MATMATI, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ par délégation à Emile MEUNIER, Carine PETIT, Messieurs François BECHIEAU, David BELLIARD, Patrick CHAIMOVITCH, François DECHY, Emile MEUNIER, Philippe MONGES par délégation à Hélène PECCOLO, Sylvain RAIFAUD

15. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation du Pôle Gare de Rosny-Bois-Perrier

M. GICQUEL - Il s'agit d'une opération d'intérêt métropolitain au titre des équipements structurants pour la restructuration de la gare SNCF de Rosny-Bois-Perrier, qui poursuit quatre objectifs qui sont en connexion avec le RER E, la ligne 11 et la future ligne 15. Il s'agit de mettre en accessibilité les quais du RER d'une part, de gérer le flux de voyageurs qui est significatif et qui ira croissant avec ces interconnexions d'autre part, de maintenir une liaison ville à travers le passage souterrain existant enfin. Cette opération à laquelle la Métropole porte une attention particulière est précédée de la conduite d'études, d'avant-projets pour la restructuration de cette gare, en l'occurrence, 25 % du coût des études, soit 678 665 €. La Métropole propose d'y participer à hauteur de 226 130 €.

Voilà, Monsieur le président, l'objet de la délibération.

M. OLLIER - Merci beaucoup. C'est vraiment un projet d'intérêt métropolitain. Je remercie tous ceux qui ont voulu le construire.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les deux tiers sont atteints, puisqu'il s'agit de l'intérêt métropolitain. Vous pourrez dire à vos collègues que cette délibération a été votée à l'unanimité.

16. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation de deux études de programmation de passerelles et d'un schéma directeur de résorption des coupures urbaines à Paris Terres d'Envol

M. GICQUEL - Nous changeons de territoire pour nous situer sur le territoire Paris Terres d'Envol, avec un sujet de coupures urbaines très significatif (estimées au total à 29), qui provoquent des incidences environnementales et sociales très importantes. La Métropole a considéré d'intérêt métropolitain le soutien qu'elle pouvait apporter à cet examen et aux travaux de résorption des coupures urbaines, avec le financement de trois études au titre du fonds des équipements structurants, à hauteur de 50 %, pour un montant total de 600 000 €.

Les études qui seront conduites poursuivent trois finalités :

- Une étude de programmation pour la création de l'ouvrage entre la ZAC de la Pépinière et le parc du Sausset à Villepinte ;
- Une étude de programmation pour la reprise de l'ouvrage du franchissement de l'Ourcq et du RER B à Tremblay-en-France ;
- L'accompagnement de Paris Terres d'Envol par un assistant à maîtrise d'ouvrage dans la création de son schéma directeur de résorption des coupures urbaines.

Voilà, Monsieur le président, l'objet de cette délibération.

M. OLLIER - Merci, Hervé. C'est un projet intéressant, parce que c'est le schéma directeur de résorption des coupures urbaines pour l'ensemble du territoire. C'est exactement ce que nous disions il y a une heure, nous sommes là aussi pour résorber les coupures urbaines et il est important que nous puissions agir. La commission nous a demandé de réduire la subvention, qui a été accordée dans une générosité excessive et, le président MONGES nous a demandé de passer de 70 % à 50 %. Voilà pourquoi nous proposons seulement 300 000 € en suivant les prescriptions de la commission présidée par Philippe MONGES.

Je voulais apporter cette précision, comme c'est moi qui ai commis cette erreur, je suis heureux que l'on puisse la rattraper et je vous en remercie.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Partenariats stratégiques

17. Approbation de la convention de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense

M. COURTOIS - Monsieur le président, chers collègues, cette coopération stratégique s'inscrit dans le prolongement des coopérations que nous avons eues avec les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. D'un commun accord entre le président de la Métropole du Grand Paris et celui du conseil général des Hauts-de-Seine, il a été prévu une coopération stratégique et financière avec Paris La Défense.

Comme c'est le cas à chaque fois, la Métropole souhaite renforcer son action avec les acteurs agissant pour le développement du territoire métropolitain, d'où cette convention de coopération stratégique et financière avec l'établissement public local Paris La Défense. Il s'agit d'identifier les projets correspondant à leurs objectifs communs, à mettre en œuvre sur le territoire de La Défense et de définir des modalités selon lesquelles Paris La Défense pourrait réaliser ces projets.

Les grands axes de coopération sont les suivants :

- La planification stratégique et le rééquilibrage territorial,
- La mobilité durable, les franchissements et la zone à faibles émissions,

- L'environnement, la transition énergétique et écologique,
- L'agriculture et la biodiversité,
- L'eau, les inondations et les cours d'eau,
- L'attractivité, la logistique, le développement culturel et numérique,
- L'habitat.

La Métropole s'engage ainsi à réserver une autorisation de programme d'un montant de 22 M€ correspondant à un montant de projet estimé à ce stade à 134,11 M€, soit un taux de financement moyen de 30 %. Le montant de la subvention métropolitaine sera établi après instruction de chaque demande sur la part éligible au dispositif de financement en vigueur, c'est-à-dire les fonds Biodiversité, Aménagements cyclables et Équipements structurants. Cette convention est prévue sur la période 2024-2034. Elle est renouvelable et modifiable par simple avenant. Enfin, elle fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation annuelle.

M. OLLIER - Merci.

Un mot d'explication pour nos collègues. Dans le cadre d'une stratégie que vous avez acceptée, il s'agit de proposer à des partenaires extérieurs à la Métropole des conventions stratégiques de coopération. Je l'ai proposé aux territoires, ceux qui ont accepté ont signé. Je l'ai proposé aux départements et nous avons signé cette première convention stratégique de coopération avec le Val-de-Marne, avec Olivier CAPITANIO, pour un volume d'investissement autour de 20 M€. C'est lui qui a décidé des thématiques. Nous avons signé une deuxième convention avec le département de la Seine-Saint-Denis pour à peu près le même niveau et c'est le département qui a décidé.

Aujourd'hui, c'est la troisième convention, que nous signons avec les Hauts-de-Seine. Le président du département a souhaité que cela ne soit pas avec le département, mais avec La Défense. Je pense que La Défense mérite que l'on s'y intéresse. C'est une bonne chose que nous apportions ces 22 millions, parce que les conventions sont du même niveau, à un million près, pour les uns, les autres.

Je signale que Georges SIFFREDI, Jean-Christophe FROMANTIN, Vincent FRANCHI, Marie-Pierre LIMOGÉ, Yves REVILLON, Emmanuel GREGOIRE, Éric CESARI et moi-même ne pouvons pas prendre part au vote.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Transition écologique et énergétique

18. Avenant n°3 à la convention pluriannuelle pour le programme de l'année 2024 avec l'association Airparif et modification du montant de la subvention de la convention cadre

M. OLLIER - Notre vice-président Daniel GUIRAUD présente ce rapport. Je lui cède la parole.

M. GUIRAUD - Il s'agit de la contribution à Airparif, une association agréée de mesure et de surveillance de la qualité de l'air en région Île-de-France. C'est une subvention au titre de l'exercice 2024.

Nous sommes membres d'Airparif depuis pratiquement la création de la Métropole du Grand Paris. Nous participons au conseil d'administration, au bureau et à l'assemblée générale annuelle. La dernière assemblée générale annuelle devait se tenir le 5 décembre, mais elle n'a pas eu lieu. En effet, le 5 décembre, la gouvernance d'Airparif a été informée d'une baisse de la subvention de la Région Île-de-France – qu'il ne m'appartient pas de commenter ici – de 152 000 € en investissement et de 200 000 € en fonctionnement.

J'ai pris la tâche de Patrick OLLIER et nous nous sommes mis d'accord pour que je puisse intervenir au bureau d'Airparif pour dire que nous ferions tout notre possible pour aider la pérennisation des actions

d'Airparif, tant cet outil est important. Airparif a été créée il y a 50 ans, avec deux salariés. Il y en a aujourd'hui 70. Toute une série d'appareils de dernier cri technologique fait qu'Airparif possède une réputation nationale, mais aussi internationale en matière de qualité de l'air. Nous avons été chaleureusement remerciés par les instances d'Airparif pour cet engagement.

Au-delà de la baisse de la contribution de la Région Île-de-France, Airparif est victime de la diminution du produit de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). La part de l'astreinte que doit verser l'État, qui est d'environ 500 000 € (l'État est condamné par le Conseil d'État et l'Union européenne à verser chaque semestre une astreinte de 10 M€) ne compense évidemment pas la diminution des recettes d'Airparif.

Un amendement vient de vous être distribué sur table.

Avant amendement, nous augmentons la contribution comme convenu. En 2023, nous avons versé 468 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement, soit un total de 568 000 €.

En 2024, hors amendement, nous verserions 468 000 €, plus 198 000 € de subvention complémentaire, soit 666 000 €, plus les 100 000 € en investissement, ce qui représenterait un total de 766 000 €.

L'amendement précise que la Métropole s'engage à trouver (en décision modificative) une dotation supplémentaire de 150 000 €, dans le courant de l'exercice, à verser à AirParif. Cela signifie que notre contribution augmentera fortement : 766 000 € avant amendement, plus 150 000 € si l'amendement est adopté.

Cet amendement provient de discussions avec le président de la Métropole du Grand Paris et d'une suggestion du groupe Europe Écologiste, Social et Citoyen, Sylvain RAIFAUD et, du parti socialiste, Emmanuel GREGOIRE. Nous te remercions d'avoir accepté sinon la totalité de ce que nous proposons - nous proposons davantage - néanmoins, c'est un geste significatif qui montre l'engagement de la Métropole auprès d'Airparif. C'est une excellente chose compte tenu de l'intérêt de cet organisme. Nous vous proposons d'adopter cette délibération et son amendement.

M. OLLIER - Je te remercie. Je suis d'accord avec ce que tu viens de dire, mais je ne suis pas d'accord sur la conclusion. J'ai bien dit que je ne voulais pas accepter un amendement qui prévoit un engagement financier. J'ai demandé à Sylvain RAIFAUD d'accepter que l'on supprime la somme, parce que je ne suis pas magicien. Je ne peux pas savoir exactement ce qui pourra être fait. Or, aucun amendement ne peut être une injonction à une organisation délibératrice, lui disant qu'il faut dépenser tant et tant d'argent.

Gilles CARREZ, il y a un article 40 au sein de la commission financière de l'Assemblée, comment s'appelle-t-il ?

M. CARREZ - Irrecevabilité.

M. OLLIER - Cet article interdit les amendements prévoyant des dépenses supplémentaires sans en prévoir les recettes. Cela ne se fait pas plus ailleurs qu'ici. La règle est la règle.

J'ai dit à Sylvain RAIFAUD que j'étais d'accord avec cet amendement, mais à condition que l'on supprime le corps de phrase « *de l'ordre de 150 000 €* ». C'est justifié par rapport à une procédure dans laquelle je ne veux pas mettre le petit doigt, pour m'engager dans un précédent qui m'obligerait à me couper tout le bras.

Vous m'avez dit oui. Je suis d'accord avec le principe d'une augmentation de la subvention, parce que cette association a fait l'objet de baisses de subventions par ailleurs. Je suis prêt à les aider, car ils nous aident beaucoup sur la ZFE, etc. Il n'y a aucune discussion. En revanche, je ne suis pas d'accord avec la méthode.

Monsieur RAIFAUD, je vous cède la parole. J'espère que vous avez entendu les sollicitations dont vous avez été l'objet.

M. RAIFAUD - Merci Monsieur le président, je vous ai parfaitement entendu. Je voulais simplement souligner le fait que l'équation budgétaire d'Airparif devenait extrêmement difficile, pour les raisons

qui ont été mentionnées : baisse des subventions, baisse des financements avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La mise en œuvre de la zone à faibles émissions reste un exercice délicat pour le 1^{er} janvier 2025, en l'absence des contrôles promis de longue date par l'État. Nous avons besoin qu'Airparif continue son travail essentiel d'intérêt général pour alerter sur l'impact sanitaire de la mauvaise qualité de l'air dans notre métropole. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin que les financements de cet organisme soient préservés.

J'ai parfaitement entendu, Monsieur le président, ce que vous dites sur la difficulté d'avoir un montant fixe en cours d'exercice budgétaire. Nous acceptons l'amendement de l'amendement que vous proposez. Nous serons extrêmement attentifs pour que tout cela se mette en place dans cet exercice budgétaire, afin qu'Airparif puisse continuer sur sa lancée, à informer, à alerter, à évaluer les politiques sur la qualité de l'air. Il en va de notre santé et de la vie de nos concitoyens.

M. OLLIER - Je te remercie, Sylvain. Ce n'est pas un autre amendement, mais un rectificatif de ton amendement.

Je propose que l'on supprime le corps de phrase « *de l'ordre de 150 000 €* ». C'est tout ce que je demande. Vous l'avez accepté ?

M. RAIFAUD - Oui.

M. OLLIER - La modification de l'amendement est-elle acceptée par tout le monde ? Oui, elle est acceptée. L'amendement ainsi modifié est-il accepté aussi ? Oui, il est accepté.

Je vais te répondre Sylvain. Je veux bien que tu t'envoles en parlant d'Airparif, mais s'il y en a qui peuvent s'envoler en parlant d'Airparif, ici, c'est moi avec Daniel GUIRAUD ou c'est Daniel GUIRAUD avec moi. Sylvain n'était pas des nôtres à l'époque, il était trop jeune, il n'était pas à la Métropole. Souviens-toi, Daniel, c'est nous qui avons construit avec Airparif, dans des conditions difficiles, avec des oppositions au sein de notre Conseil métropolitain, surtout dans mon groupe et je l'assume. Chacun assume ses problèmes et je les assume.

Sylvain, je ne veux pas être brutal, nous n'avons pas de leçon à recevoir sur Airparif. C'est nous qui avons voulu l'aider et la sortir des difficultés, parce que la Ville de Paris ne pouvait plus apporter son soutien. Avec Anne HIDALGO, nous avons mis au point les subventions que nous avons à donner à Airparif. Le docteur TORO en sait quelque chose, puisqu'il était avec nous au départ. Je revendique ce passé, avec Daniel GUIRAUD et l'équipe précédente. Ce que vous demandez est légitime, je ne le discute pas, je suis d'accord.

M. GUIRAUD - Personne ne fait la loi à personne. (*Intervention hors micro*)

M. OLLIER - Si tu ne me fais pas de leçon, ça me va. J'accepte.

L'amendement est voté, la délibération aussi. La parole est à Ludovic TORO.

M. TORO.- Daniel, Sylvain, vous avez raison. Cependant, il convient de resituer le contexte. Airparif a un demi-siècle, il nous montre à quel point notre air est pollué. À l'époque, vous aviez tous reçu un capteur pour mesurer les différentes particules. Airparif nous dit que l'air est pollué. Son budget de 10 M€ est partagé entre l'État (25 %), les collectivités territoriales (25 %) et les pollueurs (25 %). Les pollueurs commencent à partir, il va donc manquer de l'argent, c'est évident.

La Région a enlevé un peu de subventions, en effet. Pourquoi ? L'air continue à se polluer en microparticules, en ozone et en dioxyde d'azote et nous sommes largement au-dessus des taux préconisés par l'OMS. Dans notre pays, nous dressons toujours des états des lieux et nous faisons des rapports, mais il faut agir. La Région a transféré un peu de son argent vers les transports à hauteur d'un milliard. Pour diminuer tout cela, il va falloir créer des transports en commun, lancer des actions pour diminuer cette pollution.

Oui, on peut continuer tous les jours à dire que l'air se pollue de plus en plus. Qu'est-ce que cela va changer pour nos enfants ? Rien. Sur les 25 % des collectivités territoriales, la moitié est prise en charge

par la Région. Par rapport au budget de Paris, sans du tout attaquer mes collègues de Paris, c'est vrai que l'on pourrait en ajouter.

Nous sommes dans le temps de l'action. C'est bien de surveiller, mais en termes de santé publique, le mieux est de diminuer la pollution. Pour cela, il faut faire des transports, faire la ZFE et y mettre plus d'argent. Nous pourrions regarder encore ce que fait Airparif, mais il va falloir aussi être actif sur la pollution de l'air ambiant.

M. OLLIER - Merci. Nous ne sommes pas compétents pour les transports.

Je vais mettre aux voix la délibération.

M. GUIRAUD - Nous sommes d'accord sur l'article 40, nous n'allons pas annoncer une somme. En revanche, cher Patrick, il ne serait pas inutile d'organiser une rencontre avec Philippe QUÉNEL, le président d'Airparif et Anne LEGER.

M. OLLIER - C'est prévu demain.

M. GUIRAUD - Ce contact sera une très bonne chose.

M. OLLIER - Daniel, nous essayons de faire notre travail le mieux possible, le directeur général la rencontre demain après-midi et je rencontrerai le président la semaine prochaine.

Je mets aux voix cette délibération avec l'amendement qui a été adopté. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

43. Lancement d'un service de conseil en mobilité et révision du règlement des aides « Métropole Roule Propre ! »

M. GUIRAUD - J'irai à l'essentiel. Il s'agit de délibérer sur le lancement d'un service de conseil en mobilité et la modification du règlement « Métropole Roule Propre ! ».

Un amendement a été distribué, je pense qu'il n'y aura pas d'objection. C'est un amendement de l'exécutif qui est signé par Patrick OLLIER. Moi, il me convient en tout cas.

Sans relancer un débat sur la ZFE, il convient de resituer le débat. Le 19 mars dernier, il y a trois semaines, nous avons eu une réunion ministérielle consacrée aux ZFE. Vous le savez certainement, leur nombre était supérieur à quarante, il a été réduit à cinq. Nous étions dans le club des cinq. Il y a trois semaines, nous sommes passés à deux, puisqu'il ne reste plus que la Métropole du Grand Lyon et celle du Grand Paris. Je dois dire que l'argument pour réduire le nombre de zones à faibles émissions a jeté une certaine forme de circonspection dans l'assistance. Ayant discuté avec les autres métropoles, nous nous sommes bien rendu compte que l'argument utilisé par l'État, à savoir qu'il faut être en dessous du seuil, mais du seuil fixé par la France (qui est de 40 microgrammes de CO₂ au mètre cube). Le seuil fixé par l'OMS est quatre fois inférieur. L'Union européenne est en train de se rapprocher, lentement mais sûrement, du seuil de l'OMS. Cela signifie que tous ceux qui sont sortis des ZFE risquent d'y revenir plus tôt que prévu.

Ceci étant dit, puisqu'il ne reste plus que deux ZFE, nous aurions pu penser que l'État concentrerait ses efforts sur ces deux-là, qu'il ferait un effort financier en ce qui concerne le contrôle sanction automatisé (CSA) Pas du tout. Les choses n'avancent pas sur le CSA, c'est une expérimentation à échéance 2026. Quant aux aides aux plus démunis, encore une fois, on n'avance pas sur le prêt à taux zéro avec garantie d'emprunt par l'État. Entre-temps, le Think Tank I4CE (créé par la Caisse des dépôts et l'AFD) a mené un travail sur le reste à charge en prenant deux exemples : la rénovation thermique des bâtiments (avec le reste à charge une fois que MaPrimeRénov' a été perçue) et les ZFE (avec le reste à charge une fois que l'on a perçu la prime « Métropole Roule Propre ! », la prime à la conversion et le bonus écologique). Cette étude conclut que non seulement les plus modestes ne peuvent pas

assumer ce reste à charge, mais qu'en plus, un large segment des classes moyennes (les 2^e et 3^e déciles de revenus) sont dans l'impossibilité totale d'assumer ce reste à charge. Il y a donc un problème.

Je suis persuadé que l'État a décidé de ne pas faire sur la ZFE. La décision a été prise début 2019, à la fin des Gilets jaunes, pour des raisons assez évidentes. En revanche, l'État n'a pas renoncé à faire semblant de faire. Je dois dire que c'est assez déplaisant.

La ZFE est virtuelle. Nous sommes deux zones (Lyon et Grand Paris) qui allons passer en Crit'Air 3, en janvier prochain, dans les pires conditions. Ce qui est compris par les services de Bercy et ceux du ministère de la Transition écologique est que si un boomerang revient quelque part, ce sera dans la tête de la Métropole du Grand Paris et dans celle de Lyon.

M. OLLIER - Merci.

M. GUIRAUD - Donc, nous devons nous prémunir contre cela et nous devons continuer le travail. Autant l'État ne fait pas, autant des gens travaillent, les services de la Métropole, les services de la Région Île-de-France, les services de la ville de Paris, voire ceux du ministère de la Transition écologique, simplement, parce qu'il a été décidé de ne pas faire, à l'Élysée, il y a quelques années. Nous n'avancions pas. Cette affaire devient grotesque.

M. OLLIER - Nous sommes en train de perdre le quorum, excuse-moi de te presser.

M. GUIRAUD - Ce n'est pas ma faute. Pour l'instant, nous avons le quorum.

La délibération vous a été remise, plus l'amendement par lequel le bonus financier de 1 000 €, en cas d'acquisition d'un véhicule Crit'Air 0, assemblé dans un pays de l'Union européenne, dont la production énergétique est moins émettrice de gaz à effet de serre.

Nous vous proposons d'adopter la délibération et l'amendement de l'exécutif qui est partagé par l'opposition, avec un quorum.

M. OLLIER - Merci.

Je passe la parole à Monsieur BAUDRIER.

M. BAUDRIER - Merci Monsieur le président.

Je voudrais dire tout le bien que nous pensons de l'évolution de ce dispositif « Métropole Roule Propre ! », sur lequel nous sommes intervenus sur plusieurs points. Je tiens à remercier l'ouverture de l'exécutif, parce qu'il nous semble bien meilleur que le précédent, à tous les points de vue. On baisse le prix d'acquisition, ce qui permet de ne plus financer des véhicules très chers. On introduit un malus au poids important, ce qui pousse à l'achat de voitures moins lourdes. On introduit le financement d'une aide à l'achat de véhicule Crit'Air 1 d'occasion, ce qui permettra aux personnes les plus en difficultés financières de pouvoir accéder à un choix plus large de véhicules, à des prix moindres. C'était très important pour le groupe Front de gauche et Citoyens. Enfin, avec l'acceptation de notre amendement par l'exécutif, on introduit un critère permettant d'encourager la production de l'industrie en France.

Par conséquent, cela nous semble parfait à tous les points de vue.

M. OLLIER - Excusez-moi de vous presser, nous allons perdre le quorum.

Je mets aux voix cette délibération 43 avec l'amendement de 1 000 € de plus pour les véhicules propres.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Nous entrons dans une phase particulière. Je vais accélérer au maximum pour ne pas perdre le quorum dans quelques minutes.

Avec les présidents de groupes, il est prévu de ne pas présenter les délibérations qui vont suivre. Je vais donc lire les intitulés. Je vous demande l'autorisation de procéder à un vote bloqué pour toutes ces délibérations, sauf si, pour l'une d'entre elles, quelqu'un lève la main, auquel cas nous voterons particulièrement. Cela peut arriver.

Ceux qui sont contre lèvent la main ? Ceux qui s'abstiennent lèvent la main ? Je ne vois personne.
Merci.

❖ Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

19. Attribution de subventions au titre de l'AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »

M. OLLIER - Attribution de subventions au titre de l'AMI « Vivez les Jeux de Paris 2023 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Convention de partenariat avec les entités organisatrices d'un site de célébration

M. OLLIER - Convention de partenariat avec les entités organisatrices d'un site de célébration. C'est pour les Jeux Olympiques et nous votons 50 % le paiement de la Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. Convention de coopération avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » - Edition 2024

M. OLLIER - Convention de coopération avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projet « Impact 2024 ». C'est l'édition 2024. Coût pour la Métropole : 100 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation

M. OLLIER - Convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation, qui vient s'installer dans le Centre aquatique olympique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

23. Opération d'intérêt métropolitain de la Grusie et du Val d'Ablon : approbation de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF et la Ville de Villeneuve-le-Roi

M. OLLIER - Opération d'intérêt métropolitain de la Grusie et du Val d'Ablon : approbation de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF et la ville de Villeneuve-le-Roi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. SPLA-IN Noisy-Est - Entrée de la ville de Noisy-le-Grand au capital

M. OLLIER - Madame la maire de Noisy, c'est l'entrée de la ville au capital de la SPLA-IN Noisy-Est.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Bilan des cessions et acquisitions 2023

M. OLLIER - Bilan des cessions et acquisitions 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. Avenant n°3 à la convention d'objectifs régissant les rapports avec la SOLIDEO et Paris 2024

M. OLLIER - Avenant n°3 à la convention d'objectifs régissant les rapports avec la SOLIDEO et Paris 2024. Ce sont toujours les Jeux Olympiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Équipements structurants

27. Franchissement Urbain Pleyel : approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre

M. OLLIER - Franchissement urbain Pleyel, c'est l'approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre. C'est un énorme projet de franchissement que l'on fait à Saint-Denis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. ZAC Charenton-Bercy - Approbation de la convention bilatérale avec Grand Paris Aménagement pour le financement de la passerelle Valmy

M. OLLIER - ZAC Charenton-Bercy, c'est l'approbation de la convention bilatérale avec Grand Paris Aménagement pour le financement de la passerelle Valmy.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Approbation de la convention bilatérale de financement de l'Espace Culturel - Drancy

M. OLLIER - Approbation de la convention bilatérale de financement de l'Espace Culturel à Drancy.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Partenariats stratégiques

30. Convention de partenariat pluriannuelle avec la Banque des Territoires (2024-2027)

M. OLLIER - Convention de partenariat pluriannuelle avec la Banque des Territoires, qui nous amène beaucoup d'argent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Habitat

31. Contrats de mixité sociale avec l'État : Vaucresson, Vincennes, Paris Ouest La Défense et Paris Est Marne et Bois

M. OLLIER - Contrats de mixité sociale avec l'État : Vaucresson, Vincennes, Paris Ouest La Défense et Paris Est Marne et Bois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain : convention de financement relative à l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « 2 Paul Éluard » d'Est Ensemble à Bobigny

M. OLLIER - Il s'agit de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, c'est une convention de financement relative à l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « 2 Paul Éluard » d'Est Ensemble à Bobigny.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. Participation au financement du dispositif de veille et observation des copropriétés (VOC) de Grand Orly Seine Bièvre

M. OLLIER - Il s'agit de la participation au financement du dispositif de veille et observation des copropriétés (VOC) de Grand Orly Seine Bièvre. C'est un processus très important pour l'habitat insalubre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Biodiversité**

34. Approbation du Plan Alimentaire Métropolitain : Cadre stratégique, mesures prioritaires et charte partenariale d'engagement

M. OLLIER - Approbation alimentaire du Plan Alimentaire Métropolitain : cadre stratégique, mesures prioritaires et charte partenariale d'engagement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35. Lancement de la 3^{ème} édition de l'appel à projets « Restauration collective Bio et locale » et approbation du règlement

M. OLLIER - Lancement de la 3^{ème} édition de l'appel à projets « Restauration collective Bio et locale » et approbation du règlement. Cela ne pose pas de problème ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36. Attribution de subvention au titre du fonds Biodiversité : travaux d'aménagement visant à la renaturation et à la biodiversité sur l'écoquartier Faiencerie à Bourg-la-Reine

M. OLLIER - Attribution de subvention au titre du fonds Biodiversité : travaux d'aménagement visant à la renaturation et à la biodiversité sur l'écoquartier Faiencerie à Bourg-la-Reine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37. Convention de partenariat avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2024

M. OLLIER - C'est une convention partenariale avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2024 pour les cinq forêts urbaines de la Métropole du Grand Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

38. Avenant à la convention de partenariat avec le Groupement des agriculteurs Bio d'Ile-de-France (2021-2024)

M. OLLIER - Avenant à la convention de partenariat avec le Groupement des agriculteurs Bio d'Ile-de-France (2021-2024). Coût pour la Métropole : 95 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)**

39. Contribution complémentaire exceptionnelle à Seine Grands Lacs dans le cadre du projet de « La Bassée »

M. OLLIER - Contribution complémentaire exceptionnelle à Seine Grands Lacs dans le cadre du projet de « La Bassée ». C'est l'affaire de la GeMAPI dont je vous ai parlé tout à l'heure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

40. Approbation de la charte EPISEINE « Ensemble pour la prévention des inondations sur le Bassin de la Seine »

M. OLLIER - Approbation de la charte EPISEINE « Ensemble pour la prévention des inondations sur le Bassin de la Seine ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

41. Convention de financement de l'office de tourisme du Lac du Der pour l'organisation du festival « Extralac » organisé pour les 50 ans de la mise en eau du lac du Der-Chantecoq

M. OLLIER - Convention de financement de l'office de tourisme du Lac du Der pour l'organisation du festival « Extralac » organisé pour les 50 ans de la mise en eau du lac du Der-Chantecoq. Je vais là-bas demain matin, je suis dans le bain jusqu'au cou. Coût pour la Métropole : 100 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Transition écologique et énergétique**

42. Attribution de subvention au titre du fonds Énergies : convention de partenariat et de financement avec la ville de Gagny

M. OLLIER - Attribution de subvention au titre du fonds Énergies : convention de partenariat et de financement avec la ville de Gagny.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44. Accord préalable à la prise de participation de la société d'économie mixte Axe Seine au capital d'une société « ASER Anneville-Ambourville »

M. OLLIER - Accord préalable à la prise de participation de la société d'économie mixte Axe Seine au capital d'une société « ASER Anneville-Ambourville ». C'est une intervention de la Métropole dans le cadre de la 7ème rencontre de l'Axe Seine qui a eu lieu au Havre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

45. Convention triennale de partenariat avec Énergie Partagée (2024-2026) et attribution d'une subvention

M. OLLIER - Il s'agit de la convention triennale de partenariat avec Énergie Partagée (2024-2026) et l'attribution d'une subvention de la Métropole qui s'élève à 85 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grand Paris Climat pour l'année 2024

M. OLLIER - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grand Paris Climat pour l'année 2024. Un ensemble d'élus n'ont pas le droit de vote, les services en tiendront compte. Il y a 500 000 € à la clé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47. Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2024

M. OLLIER - Avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2024. C'est très important, il y a 6,7 M€ de subventions pour la Métropole pour nos huit ALEC qui rentrent dans ce cadre. La présidente d'une ALEC est la maire de Vaucresson, ici présente, je la remercie puisque c'est mon ALEC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48. Approbation de la convention cadre d'objectifs et de financement avec l'association Bruitparif (2024-2026) et adoption du programme pour l'année 2024

M. OLLIER - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de financement avec l'association Bruitparif (2024-2026) et adoption du programme pour l'année 2024.

Monsieur GONZALES, vous n'avez pas le droit de vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Plan Vélo métropolitain**

49. Aménagements cyclables : attribution de subventions et approbation de conventions de partenariat avec les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

M. OLLIER - Aménagements cyclables : attribution de subventions et approbation de conventions de partenariat avec les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. La Métropole met 2,4M€ pour aider ces départements dans le cadre du plan vélo.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique et attractivité**

50. Organisation de la troisième édition de « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris »

M. OLLIER - C'est l'organisation de la troisième édition de « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris ». C'est une convention d'objectifs et de moyens avec les festivals « L'été du canal » et « Cap sur la Marne ». La subvention de la Métropole s'élève à 190 000 €. C'est une belle opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

51. Convention d'objectifs et de moyens avec la ville de Neuilly-sur-Marne pour l'acquisition d'une flotte de bateaux électriques

M. OLLIER - Convention d'objectifs et de moyens avec la ville de Neuilly-sur-Marne pour l'acquisition d'une flotte de bateaux électriques. Coût pour la Métropole : 100 000 €. C'est une opération très sympathique. J'aimerais bien que d'autres maires se lancent dans ce genre d'opération, que nous sommes prêts à soutenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

52. Convention d'objectifs et de financement avec l'association Paris Ile-de-France Capitale Économique

M. OLLIER - Convention d'objectifs et de financement avec l'association Paris Ile-de-France Capitale Économique. Geoffroy BOULARD ne votera pas. La Métropole met 300 000 €.

La Métropole adhère depuis bien longtemps à cette association présidée par Xavier LEPINE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

53. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec « Paris je t'aime - Office de tourisme »

M. OLLIER - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec « Paris je t'aime - Office de tourisme ». Mon cher Luc CARVOUNAS, c'est toi qui as mis cela au point. C'est une belle opération. Coût pour la Métropole : 798 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Nuit de la Solidarité Métropolitaine**

54. Délibération modificative portant sur la délibération relative à l'indemnisation des communes organisatrices de l'édition 2024 de la Nuit de la Solidarité métropolitaine pour des frais logistiques et matériels

M. OLLIER - Délibération modificative portant sur la délibération relative à l'indemnisation des communes organisatrices de l'édition 2024 de la Nuit de la Solidarité métropolitaine pour des frais logistiques et matériels. Nous allons mettre 206 000 € au pot pour les aider et nous ajoutons Boulogne-Billancourt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Culture**

55. Nuit Blanche 2024 : conventions d'objectifs et de moyens avec les communes métropolitaines participantes et les réseaux partenaires (TRAM et ACTES IF)

M. OLLIER - Nuit Blanche 2024 : conventions d'objectifs et de moyens avec les communes métropolitaines participantes et les réseaux partenaires (TRAM et ACTES IF).

Anne-Gaëlle LEYDIER, Olivier KLEIN, Xavier LEMOINE, Rolin CRANOLY et moi-même ne pouvons pas prendre part au vote. Coût pour la Métropole : 473 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

56. Convention subséquente triennale de partenariat relatif aux actions culturelles et artistiques avec la Société des Grands Projets

M. OLLIER - Convention subséquente triennale de partenariat relatif aux actions culturelles et artistiques avec la Société des Grands Projets.

Anne HIDALGO, Karim BOUAMRANE et Georges SIFFREDI ne peuvent pas prendre part au vote. C'est 130 000 € pour la Métropole pour trois ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Innovation et numérique

57. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association French Tech Grand Paris

M. OLLIER - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association French Tech Grand Paris. Coût pour la Métropole : 150 000 €. C'est une belle opération. Cher Geoffroy, c'est toi qui t'occupes de cela, c'est très bien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

58. Avenant n°3 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation avec Paris&Co

M. OLLIER - Avenant n°3 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation avec Paris&Co. C'est toujours toi qui t'occupes de cela. Six nouvelles villes rentrent dans le programme. Peux-tu les citer ?

M. BOULARD - Les nouvelles villes sont Argenteuil, Athis-Mons, Aubervilliers, Issy-les-Moulineaux, Fontenay-sous-Bois et Sucy-en-Brie. Nous aurons donc dix villes avec Meudon, Sceaux, Aulnay-sous-Bois et Noisy-le-Grand, qui ont démarré l'année dernière.

M. OLLIER - Nous avons mis 300 000 € dans le premier déploiement. Cette fois, nous mettrons 900 000 €. Cela fait partie des investissements très positifs pour nos villes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

59. Convention d'objectifs et de moyens avec le pôle de compétitivité Cap Digital

M. OLLIER - Convention d'objectifs et de moyens avec le pôle de compétitivité Cap Digital. C'est toujours Geoffroy BOULARD qui s'occupe de ce dossier. Coût pour la Métropole : 100 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Administration générale et Ressources humaines

60. Modification des délégations du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau

M. OLLIER - Modification des délégations du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau et au Président. Il n'y a pas eu d'observation de la part des groupes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

61. Modification du tableau des emplois et création d'emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

M. OLLIER - Modification du tableau des emplois et création d'emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet. Il n'y a pas eu d'observation de la part des groupes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

62. Moyens alloués au recrutement par création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

M. OLLIER - Moyens alloués au recrutement par création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité. Nous devons faire face à ces accroissements pour les projets. Le directeur général m'a proposé des emplois non saisonniers, je suis tout à fait d'accord, parce que nous manquons de petites mains pour l'ensemble de ces projets, hélas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Désignations**

63. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. CESARI.- Avec l'accord des présidents de groupes, nous avons désigné :

- « Paris je t'aime » Office du tourisme, deux titulaires : Jean-Pierre LECOQ de Paris et Luc CARVOUNAS ;

- Comité régional de l'énergie, un titulaire : Daniel GUIRAUD ;

- SPLA-IN MGP GPA : pour les titulaires : Patrick OLLIER, Éric CESARI, Arnaud VÉDIÉ, Philippe LAURENT, Emmanuel GREGOIRE, Patrick DOUET, Émile MEUNIER. Pour les suppléants : Denis CAHENZLI, Tonino PANETTA, Valérie MONTANDON, Anthony MANGIN, Patrice LECLERC, Marie-Pierre MARCHAND.

Il restera un poste de suppléant à attribuer aux socialistes, mais Pierre RABADAN n'a pas donné de nom pour aujourd'hui.

M. OLLIER - Pierre, tu le donneras plus tard ? Très bien.

Il en est ainsi décidé pour ces désignations, sauf pour ce poste qui reste à pourvoir ; le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain nous donnera le nom le plus rapidement possible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

64. Actualisation de la composition des commissions thématiques

M. OLLIER - L'élection de Jeanne BECART nous conduit à changer la commission Attractivité et Développement économique. Les membres de cette commission deviennent Jeanne BECART et Muriel RICHARD. En outre, Fatoumata KONÉ intègre la commission Biodiversité et Nature en ville. Marie-Pierre MARCHAND rejoint la commission Habitat et Logement (en remplacement de Fatoumata KONÉ) et Antoinette GUHL rejoint la commission des Finances. Voilà pour les changements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voilà mes chers collègues, nous avons gardé le quorum jusqu'au bout. Merci de votre patience et de votre compréhension. Bonne soirée.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 17 heures 20)

Étaient présents :

Manuel AESCHLIMANN, Joëlle AMOZIGH, Dominique BAILLY, Jean-Pierre BARNAUD, Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Jeanne BECART, François BECHIEAU, Vincent BEDU, David BELLIARD, Sébastien BENETEAU, Sylvain BERRIOS, Aline BESSIS, Stéphane BLANCHET, Jean-Michel BLUTEAU, Nicolas BONNET-OULALDJ, Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD, Angéline BOURDIER-CHAREF, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Denis CAHENZLI, Christian CAMBON, Pierre-Olivier CAREL, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Patrick CHAIMOVITCH, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Alexandra CORDEBARD, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, François DAGNAUD, Virginie DASPET, François DECHY, Ségolène de LARMINAT, Richard DELL'AGNOLA, Clotilde DEROUARD, Patrick DONATH, Patrick DOUET, Shems EL

KHALFAOUI, Patrick FARCY, Jean-Paul FAURE-SOULET, Michel FOURCADE, Afaf GABELOTAUD, Philippe GAUDIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Eric GRILLON, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Laurent JEANNE, Jérôme KARKULOWSKI, Olivier KLEIN (jusqu'à 16h30), Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Nathalie LALLIER, Denis LARGHERO, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Anthony MANGIN, Marie-Pierre MARCHAND, Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Xavière MARTIN, Sinda MATMATI, Emile MEUNIER, Valérie MONTANDON, Georges MOTHRON, Christine MUSEUX, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Hélène PECCOLO, Pascal PELAIN, Carine PETIT, Eric PLIEZ, Christine QUILLERY, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Yves REVILLON, Muriel RICHARD, Pierre SACK, Abdel SADI, Hamidou SAMAKE, André SANTINI, Olivier SARRABEYROUSE, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Azzédine TAÏBI, Aurore THIROUX, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Martine VALLETON, François VAUGLIN, Arnaud VEDIE, Ariel WEIL, Métin YAVUZ.

Étaient représentés :

Jean-Noël AQUA par Jacques BAUDRIER, François ASENSI par Abdel SADI, Charles ASLANGUL par Gilles CARREZ, Nadège AZZAZ par Katy BONTINCK, Jinny BAGE par Anne-Gaëlle LEYDIER, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Léa BALAGE EL MARIKY par Fatoumata KONÉ, Jacqueline BELHOMME par Patricia TORDJMAN, Fabien BENEDIC par Shems EL KHALFAOUI, Jacques-Alain BENISTI par Brigitte MARSIGNY, Patrice BESSAC par Azzédine TAÏBI, Karim BOUAMRANE par Eric LEJOINDRE, Monique BOUTEILLE par Laurent JEANNE, Philippe BOUYSSOU par Nicolas BONNET-OULALDJ, Hervé CHEVREAU par Véronique BUCAILLE, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Philippe DALLIER par Jean-Michel BLUTEAU, Rachida DATI par Jean-Pierre LECOQ, Stéphanie DAUMIN par Patrick DOUET, Hélène de COMARMOND par Luc CARVOUNAS, Grégoire de la RONCIERE par Pierre-Yves MARTIN, Aline de MARCILLAC par Denis LARGHERO, Christian DEMUYNCK par Dominique BAILLY, Anne de RUGY par Sylvain RAIFAUD, Olivier DOSNE par Christian CAMBON, Didier DOUSSET par Laurent CATHALA, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Sébastien DULERMO par Benjamin MALLO (jusqu'à 16h), Yvan FEMEL par Tonino PANETTA, Vincent FRANCHI par Eric CESARI, Karine FRANCLLET par Pierre SACK, Jean-Christophe FROMANTIN par Manuel AESCHLIMANN, Quentin GESELL par Philippe LAURENT, Emmanuel GREGOIRE par Daniel GUIRAUD, Jean-Jacques GROUSSEAU par Christine MUSEUX, Jean-Jacques GUILLET par André SANTINI, Michel HERBILLON par Hervé GICQUEL, Anne HIDALGO par Alexandra CORDEBARD, Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Johanne KOUASSI, Philippe JUVIN par Richard DELL'AGNOLA, Bertrand KERN par Michel FOURCADE, Olivier KLEIN par Jean-Michel GENESTIER (à partir de 16h30), Pénélope KOMITES par Ariel WEIL, Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Françoise LECOUFLE par Rolin CRANOLY, Etienne LENGEREAU par Patrick DONATH, Michel LEPRETRE par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marie-Pierre LIMOGES par Xavière MARTIN, Roger MADEC par François DAGNAUD, Benjamin MALLO par Anthony MANGIN (à partir de 16h), Séverine MAROUN par Denis CAHENZLI, Gilles MENTRÉ par Aline BESSIS, Philippe MONGES par Hélène PECCOLO, Rémi MUZEAU par Georges MOTHRON, Christophe NAJDOVSKI par Pierre RABADAN, Thérèse NGIMBOUS BATJOM par Fatoumata SOW, Mélanie NOWAK par Ségolène de LARMINAT, Marion PARISSET par Clotilde DEROUARD, Philippe PEMEZEC par Xavier LEMOINE, Karina PEREZ par Emile MEUNIER, Gilles POUX par Olivier SARRABEYROUSE, Laurent RUSSIER par Stéphane BLANCHET, Laurent SAUERBACH par Nathalie LALLIER, Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Marie-Christine SEGUI par Didier GONZALES, Jacques-Henri SEMELLE par Angéline BOURDIER-CHAREF, Jean-Yves SENANT par Daniel-Georges COURTOIS, Yves THOREAU par Arnaud VEDIE, Anouch TORANIAN par Sylvie SIMON-DECK, Agnès TOURY par Geoffroy BOULARD, France-Lise VALIER par Eric GRILLON, Brigitte VERMILLET par Sébastien BENETEAU.

Étaient absents excusés :

Christiane BARODY-WEISS, Hélène BIDARD, Marie-Claire CARRERE-GEE, Jeanne D'HAUTESERRE, Agnès EVREN, Antoinette GUHL, Thierry MEIGNEN, Emmanuel MESSAS, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Francis SZPINER, Laurent VASTEL, Aurélien VÉRON, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN.

Étaient absents :

Marie-Hélène AMIABLE, Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste BORSALI, Ian BROSSAT, François-Marie DIDIER, Dieunor EXCELLENT, Djénéba KEITA, Bruno MARCILLAUD, Isabelle NIZARD, Julien WEIL.

Le Président de la Métropole du Grand Paris

